

# COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITE



**AU CONSEIL GENERAL**



**PREAVIS No 17 / 2021-2026**

**Rapport de gestion et des comptes  
pour l'année 2022**



Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1er janvier 2022) ;
- du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 1er juillet 2006) ;
- du Règlement du Conseil général du 21 janvier 2019 ;

La Municipalité de Rennaz remet à l'approbation du Conseil général le rapport de gestion durant l'année 2022 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022.

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c)
- du Règlement du 14 décembre 1979 sur la compatibilité des communes (art. 34)
- du Règlement du Conseil général de Rennaz du 21 janvier 2019 (art. 87 et ss)

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal no 17 / 2021-2026 ;
- oui le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;


### DÉCIDE :

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2022.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :   
Muriel Ferrara



La Secrétaire :   
Carole Guérin

Adopté par la Municipalité le 1<sup>er</sup> mai 2023.



# Table des matières

## PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION

Billet de la Syndique.....	7
Municipalité.....	8
Conseil général.....	10
Administration générale.....	13
Urbanisme – Aménagement du territoire.....	15
Finances – impôts – taxes.....	16
Ecoles.....	16
Affaires sociales.....	19
Santé.....	20
Police.....	21
Eglise.....	21
Service du feu.....	22
Protection civile.....	23
Pénurie d'énergie.....	24
Eaux, épuration.....	24
Bâtiments.....	25
Routes et travaux.....	26
Voirie.....	27
Parcs et jardins, cimetière.....	28
Vigne et Terrains.....	28
Police des constructions.....	29
Procédés de réclame.....	30
Forêts.....	30
Déchets.....	32

PARTIE 2 : RAPPORT DES COMPTES 2022.....	35
--	----

PARTIE 3 : COMPTES 2022.....	47
------------------------------	----

PARTIE 4 : RAPPORT DE FIDUCIAIRE.....	79
---------------------------------------	----



## BILLET DE LA SYNDIQUE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La situation géopolitique internationale et ses conséquences ont beaucoup occupé la Municipalité durant l'année 2022, surtout au cours du dernier trimestre.

En effet, dans le cadre de la préparation à une éventuelle pénurie énergétique, elle a dû mettre en place une cellule de crise, ainsi qu'un point de rencontre d'urgence (PRU). Elle a pu s'appuyer sur les travaux déjà menés dans le cadre de la pandémie COVID-19 et ainsi mettre à jour son plan de continuité des activités.

Sous un angle plus réjouissant, la Municipalité est extrêmement contente du résultat des travaux de la traversée du village ; cette route ne devrait pas seulement obliger les conducteurs à ralentir, mais elle embellit indéniablement le centre du village, grâce à son aménagement et au fleurissement prévu au gré des saisons. L'Exécutif aura toujours à cœur d'investir pour le bien-être de la population et rendre la Commune agréable et chaleureuse.

La Municipalité gère de nombreux dossiers, imbriqués les uns avec les autres, ce qui en fait un défi passionnant. Chaque décision a un effet sur l'ensemble du domino posé sur la table de la Municipalité. Ce n'est toutefois pas un jeu auquel elle se livre, mais bel et bien une volonté de mettre en place une stratégie gagnante pour sa population.

Au cours de cette année, nous avons eu la tristesse de faire face au décès de notre ancien président du Conseil général M. Florian Dutoit, qui avait mené d'une main de maître l'organe législatif durant 5 ans.

C'est avec une grande motivation et dans un esprit d'équipe empathique que nous avons vécu cette année 2022 et c'est avec une grande gratitude que je vous adresse, chers conseillères et conseillers, collaboratrices, collaborateurs et collègues, qui tous œuvrez pour le bon fonctionnement de notre village, mes très sincères remerciements. Rennaz est un village dans lequel il fait bon vivre, avec une ambiance agréable et conviviale. Et pour parvenir à cette harmonie, il faut savoir se respecter les uns les autres !

*Muriel Ferrara, Syndique*

# MUNICIPALITÉ

## ORGANISATION

Depuis les élections communales du 7 mars 2021, ayant vu la réélection des 5 municipaux déjà en place, la répartition des tâches n'a pas été modifiée.

## RÉPARTITION DES DICASTÈRES

<b>Ferrara Muriel</b> Syndique	<b>Dumusc Gérald</b> Vice-syndic dès le 01.07.2024	<b>Boulard Carine</b> Vice-syndique dès le 01.07.2022	<b>Lecci Fabio</b> Vice-syndic dès le 01.07.2023	<b>Légeret Pierre Henri</b> Vice-syndic dès le 01.07.2021
Administration générale	Bâtiments	Déchets	Affaires sociales	Cimetière
Aménagement du territoire	Parcs et jardins	Forêts	Ecoles	Cultes
Finances, impôts, taxes	Routes et travaux	Police des constructions	Santé	Défense incendie
Informatique	Terrains	Syndicat AF Les Cornettes	Animation	Eau potable
	Voirie			Egouts, épuration
				Police
				Protection civile
<i>Rempl : Dumusc Gérald</i>	<i>Boulard Carine</i>	<i>Ferrara Muriel</i>	<i>Légeret Pierre Henri</i>	<i>Lecci Fabio</i>

## SÉANCES DE MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est réunie pour sa séance hebdomadaire à 48 reprises, en principe le lundi soir dès 17h30.

Par ailleurs et afin d'assurer le suivi de toutes les problématiques liées à la gestion de la Commune, de nombreuses séances, réunissant d'une part la Municipalité in corpore ou en délégation et d'autre part les services de l'Etat, des entreprises et bureaux privés, les habitants ou les usagers, ont été organisées.

## RELATION AVEC LA PRÉFECTURE

Mme la Préfète Patricia Dominique Lachat a effectué, le mercredi 16 novembre 2022 et pour la dernière fois, sa traditionnelle visite annuelle de la Commune. Elle s'est entretenue avec la Municipalité in corpore et a contrôlé la tenue des registres communaux, du Conseil général, des votations et élections, des comptes établis par la Bourse communale, des documents relatifs à l'Office de la population et au Bureau des étrangers, ainsi que le suivi des procédures. Elle a pu relever à nouveau l'excellent travail des différents services de l'administration communale.

Après cette séance, Mme Lachat a partagé un repas avec la Municipalité et les employées de l'administration, permettant de prolonger les discussions sur la Commune.



## RELATIONS INTERCOMMUNALES ET RÉGIONALES

Les membres de la Conférence des syndicats du district d'Aigle s'est réunie à 4 reprises afin de traiter de divers objets sous la présidence de Mme la Préfète. Il a été discuté des différentes représentations des Municipalités dans les associations intercommunales, de l'accueil des gens du voyage (Suisse et étrangers) dans les communes, de l'éventuelle pénurie d'électricité et de gaz, de la mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU). La présentation du Réseau Santé Haut Léman (RSHL) et du projet de prévention par les pairs ont été agendés lors de ces séances.

Quant à la Conférence des syndicats du Cercle du Haut-Lac, elle s'est réunie 4 fois au cours de l'année écoulée. Ces séances ont permis d'échanger sur des thèmes aussi divers que les associations intercommunales, spécifiquement l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL), l'entretien du Canal du Haut-Lac, le poste de gendarmerie mobile, l'Eglise allemande et le risque de pénurie.

Par ailleurs, la Municipalité est régulièrement représentée aux séances des associations intercommunales suivantes :

COORIDAT :	Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire
Agglo Rivelac :	Projet d'agglomération Riviera/Veveyse/Haut-Lac
ARASAPE :	Association régionale d'action sociale du district d'Aigle et Pays-d'Enhaut
ASPIHL :	Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac
Chablais Région :	Organisme de développement intercantonal
SDIS du Haut-Lac :	Service de défense incendie et de secours du Haut-Lac
EPUDEHL :	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut-Lac
ORPC :	Organisation régionale de la protection civile

## COMMISSION MUNICIPALES

### Commission de naturalisation

Membres : Mme Catherine Fankhauser  
M. Dominique Weber

Municipal : M. Pierre Henri Légeret

### Commission de salubrité publique

1er membre : Mme Ludovic Angéloz

Membres : Mme Stéphanie Luneau  
M. Claude Fankhauser

Municipal : M. Fabio Lecci

Médecin : M. Blaise Ingold

### Commission de taxe de séjour

1er membre : Mme Valérie Légeret

Membres : Mme Evelyne Lüthi  
M. Olivier Pautrel

### Commission consultative d'urbanisme

Membres : Mme Corinne Rey  
M. Michel Mingard

## CONSEIL GÉNÉRAL

### BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL (LÉGISLATURE 2021 – 2026)

Présidence : M. Yvan Burnier

Scrutateurs : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja  
Mme Suzana Tileva

Suppléantes : Mme Ruby Bakshi Khurdi  
Mme Karin Boismoreau

### COMMISSIONS DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2022

#### Commission de gestion et des finances

1<sup>er</sup> membre : Mme Nicole Cosandey

Membres : Mme Régine Bernet  
Mme Karin Boismoreau  
Mme Arlette Borloz  
Mme Stéphanie Luneau

Suppléant : M. Christophe Roumier

## COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1er membre : M. Sunil Khurdi  
Membres : Mme Jessica Riedi-Savoyen  
M. Christian Chatelan  
Suppléant : M. Patrice Dumusc

## COMMISSION D'ANIMATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1er membre : Mme Khrystyna Mytsak  
Membres : Mme Ruby Bakshi Khurdi  
Mme Sarah Bornet  
Mme Suzana Tileva  
Mme Sheen Khurdi  
Suppléante : Mme Silvija Tileva

## SOMMAIRE DES DÉCISIONS

Séance du 22 juin 2022 à « L'arennaz », salle du collège de Rennaz

Admissions de Mmes Sheen Khurdi, Silvija Tileva et M. Frédéric Rapin.

Démission de Mme Marlène Cavin au 31 mai 2022.

- Préavis no 05 / 2021 – 2026 : installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 20 oui, 7 non et 2 abstentions, tel que présentées.
- Préavis no 06 / 2021 – 2026 : demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2021 ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 28 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présentées.
- Préavis no 07 / 2021 – 2026 : demande d'un crédit complémentaire au préavis no 44 / 2016 - 2021 Rénovation du jardin d'enfants dit « Petit parc » - 2ème partie ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 28 oui, 1 non et 0 abstention, tel que présentées.
- Préavis no 08 / 2021 – 2026 : demande d'un crédit complémentaire au préavis no 28 / 2016 - 2021 Archivage des documents communaux – organisation, tri et élimination ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 28 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présentées.
- Préavis no 09 / 2021 – 2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2021 ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, tel que présentées.

M. Yvan Burnier est élu tacitement et par acclamation à la présidence pour l'année législative 2022-2023.

M. Dominique Weber est élu tacitement et par acclamation à la vice-présidence pour l'année législative 2022-2023.

Les scrutateurs et les suppléantes sont élus par acclamation pour 1 année, soit du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja, Mme Suzana Tileva, Mme Ruby Bakshi Khurdi, suppléante et Mme Karin Boismoreau, suppléante.

#### Séance du 15 septembre 2022 à « L'arennaz », salle du collège de Rennaz

Décès de M. Jovo Djakovic en date du 12 août 2022.

- Préavis no 10 / 2021 – 2026 : travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom) ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.
- Préavis no 11 / 2021 – 2026 : réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 25 oui, 0 non et 1 abstention, telles que présentées.

Deux interpellations sont déposées par M. Olivier Pautrel : « Rennaz, c'est du propre ! » et « Débarras des objets encombrants ! ».

Une interpellation est déposée par Mme Sarah Bornet : « Pénurie d'énergie (s) – Et si on passait à l'action ? ».

#### Séance du jeudi 13 octobre 2022 à « L'arennaz », salle du collège de Rennaz

Démission de M. Trajco Tilev au 30 septembre 2022.

- Préavis no 12 / 2021 – 2026 : règlement général de police (RGP) ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 22 oui, 0 non et 1 abstention, telles qu'amendées.

#### Séance du 8 décembre 2022 à « L'arennaz », salle du collège de Rennaz

- Préavis no 13 / 2021 – 2026 : budget 2023 ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.
- Préavis no 14 / 2021 – 2026 : annexe au règlement général de police ; les conclusions du préavis sont acceptées à main levée par 22 oui, 1 non et 2 abstentions, telles que présentées.

La commission d'animations devient au 1er janvier 2023 une commission municipale. La proposition est acceptée par 21 oui, 0 non et 4 abstentions.

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## PERSONNEL COMMUNAL

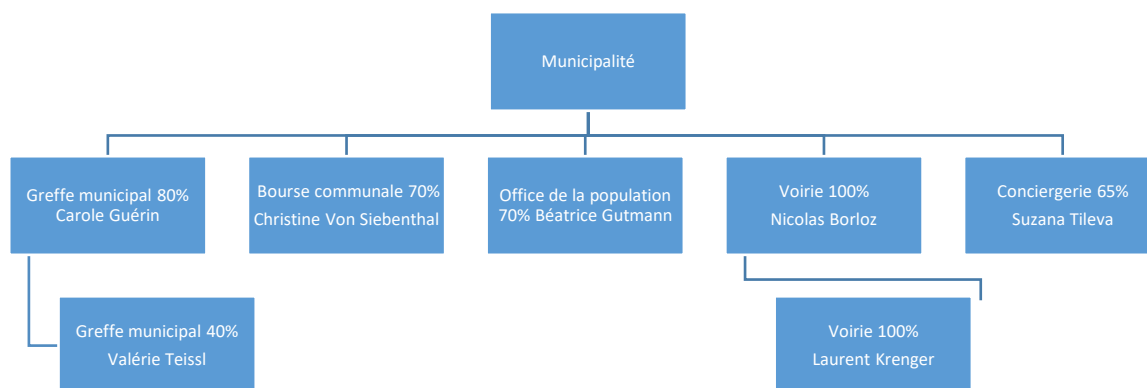
### Services administratifs

Mme von Siebenthal, boursière, conserve un taux d'activité supplémentaire de 10%, lequel avait été décidé en 2021.

Afin de maintenir un réseau actif, la Commune est représentée au sein de plusieurs groupements réunissant séparément les secrétaires municipaux, les boursiers et les préposés à l'Office de la population. Ces contacts réguliers visent à développer une approche concertée des communes du district sur différents points et favoriser l'échange d'informations, ainsi que le développement de la formation continue.

### Conciergerie

Les 5% supplémentaires du taux d'activité de Mme Suzana de Tileva ont été maintenus pour l'année 2022, car il y a toujours 3 classes ouvertes sur notre commune.



## OFFICE DE LA POPULATION

Au 1er janvier 2022, la Commune compte 883 habitants (889 en 2021) dont 607 personnes de nationalité suisse et 276 de nationalité étrangère, ce qui représente 425 ménages.

Ce chiffre officiel de la population est transmis chaque année courant mars par le Bureau vaudois des statistiques. Il ne comprend pas la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour de moins d'un an et les personnes en attente d'autorisation. Cette population est en augmentation à Rennaz en raison des logements de l'Espace Santé Rennaz, qui sert entre autres de logement provisoire à l'arrivée des étrangers voulant s'établir en Suisse.

Par ailleurs, 22 personnes sont enregistrées en résidence secondaire.

Durant cette année, la préposée à l'Office de la population a enregistré :

- 149 arrivées (150 en 2021)
- 108 départs (149 en 2021)
- 9 naissances (8 en 2021)
- 7 décès (3 en 2021)
- 51 changements d'état civil (44 en 2021)
- 4 naturalisations (0 en 2021)

Permis gérés par l'Office de la population :

- 158 permis C (159 en 2021)
- 106 permis B (106 en 2021)
- 7 permis L (7 en 2021)
- 3 permis F (1 en 2021)

Nous comptabilisons 358 permis G (302 en 2021). La gestion de ces permis frontaliers a été partiellement reprise par le Canton.

L'Office de la population tient à jour le registre civique/rôle des électeurs de Rennaz. Le rôle évolue en fonction des arrivées et des départs, des décès, de l'atteinte de la majorité, des naturalisations et des conditions remplies par les étrangers en matière de vote/élection communale.

Il s'occupe également de la vérification des signatures dans le cadre des initiatives et référendums.

Par ailleurs, 62 chiens sont recensés par l'Office de la population au 1er janvier 2022.

## INFORMATIQUE

A la suite de la problématique liée au hacking (piratage informatique) qu'ont subi plusieurs communes, la Municipalité a décidé de mandater une entreprise spécialisée pour réaliser un audit de l'informatique communale. Un travail plutôt fastidieux et de longue haleine a permis d'améliorer la sécurité informatique communale et de corriger certaines erreurs. En septembre, nous avons été labélisé Cyber-safe. Ce label garantit la sécurité informatique communale et son bon usage par les utilisateurs (Municipalité et administration communale).



## SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Une refonte du site internet de la Commune [www.rennaz.ch](http://www.rennaz.ch) a été réalisée en début d'année. La nouvelle mouture est rendue publique dès le 1<sup>er</sup> mai 2022, dans une nouvelle version plus actuelle et conviviale. N'hésitez pas à consulter le site communal, vous y trouverez une foule de renseignements utiles.

Parallèlement à cette mise à jour, une nouvelle application nommée OiOiWEB et développée par le même fournisseur informatique, vous permet de recevoir sur votre portable et en direct les informations utiles concernant la Commune.

Vous pouvez télécharger cette application en tout temps sur votre téléphone portable :



## ARCHIVES COMMUNALES

Conformément au préavis no 28/2016-2021, voté en juin 2019, les archivistes sont intervenues à plusieurs reprises tout au long de l'année. Elles ont terminé de classer et répertorier les archives anciennes, tous les dossiers finalisés, ainsi que ceux relatifs à la police des constructions.

## URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au début de l'année, les services cantonaux se sont déterminés au sujet du plan d'affectation communal (PA) lequel leur avait été adressé 11 mois plus tôt ! Quelques modifications doivent encore être apportées, puis il sera mis à l'enquête publique dans le courant de l'année 2023.

Nous sommes également en discussion avec plusieurs propriétaires de parcelles situées dans la partie nord de la Commune, en vue d'une étude de faisabilité du plan d'affectation Rennaz-Nord.

Une convention de collaboration entre les Communes vaudoises et fribourgeoises composant l'agglomération Riviera — Veveyse — Haut-Lac (Rivelac) est en cours d'élaboration, car elles ne disposent à ce jour d'aucune structure stable de projet. Elles doivent mettre en place un système de gestion des zones d'activités ainsi qu'un plan directeur intercommunal/régional conformément aux législations vaudoise et fribourgeoise. Elles souhaitent également déposer un projet d'agglomération de cinquième génération auprès de la Confédération en 2025 (PA5). La convention a pour but de définir, dans un contexte intercantonal, le mode de gouvernance nécessaire à l'établissement dudit projet d'agglomération pour l'ensemble des communes vaudoises et fribourgeoises faisant partie du périmètre de l'agglomération de Vevey.

Cette convention vise également, pour les communes vaudoises comprises dans ce périmètre, à établir des plans directeurs intercommunaux.

## FINANCES – IMPÔTS – TAXES

Pour mémoire, le Conseil général a adopté le 9 décembre 2021, le budget pour l'exercice 2022 avec un résultat négatif de CHF 48'250.00, y compris les amendements et les crédits complémentaires.

Cette année encore, un important encaissement de l'impôt sur les frontaliers et l'impôt sur les personnes morales ont permis de boucler les comptes communaux de l'exercice 2022 avec un bénéfice de CHF 343'975.15.

## ECOLES

L'Etablissement de Villeneuve Haut-Lac comprend plusieurs sites, à savoir : Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve, soit 76 classes pour un total de 1'405 élèves et 159 enseignants, y compris les collaborateurs pédagogiques. Rennaz compte 144 élèves répartis en fonction de leur âge sur les différents sites. Le collège de Rennaz abrite 3 classes du cycle primaire, soit 2 classes de 1P/2H et une classe de 5H.

A nouveau, de nombreux élèves en difficulté ont pu être accompagnés et soutenus grâce au dévouement des enseignants, des médiateurs et de l'infirmière scolaire. Notre conseillère école-famille, engagée en août 2019 et soutenue par les cinq communes du Cercle, a proposé des prestations complémentaires aux services encadrés par l'établissement scolaire. Pour cette année 2022, 72 situations ont été traitées avec une parité entre le cycle primaire (1 à 8H) et secondaire (9 à 11H). 49 dossiers ont été bouclés et 56 nouveaux dossiers ont été ouverts. On observe une augmentation significative d'accompagnements au sein du cycle secondaire. Les demandes de soutien sont en majeure partie liées à un accompagnement éducatif familial et individuel des élèves et concernent principalement des troubles du comportement, des difficultés d'intégration, une rupture scolaire ou de mauvais traitements. Il est tout de même important de souligner que plus de la moitié des situations sont signalées par les enseignants et la direction, un cinquième par les parents et les élèves, et le reste par les professionnels travaillant à l'interne de l'établissement scolaire et les services sociaux externes.





## LOCAUX SCOLAIRES

L'augmentation importante des effectifs se poursuit d'une manière régulière, soit 1'405 élèves (contre 1'348 élèves en 2021), l'Établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac a sollicité l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) pour la construction de quatre nouvelles classes pour la rentrée scolaire 2024/2025 sur le site de Villeneuve. Cet investissement entre dans la stratégie des besoins scolaires. Une réflexion a débuté suffisamment tôt afin de ne pas travailler dans l'urgence à la conception de cette future réalisation. A ce stade, la solution préconisée serait le remplacement des pavillons provisoires « Ecublens » par une construction pérenne de huit classes (dont les 4 existantes), avec une bibliothèque et les bureaux de l'ASPIHL, lesquels deviennent progressivement trop petits.

Rennaz étant un point géographique central dans la stratégie de la répartition de l'offre scolaire, plusieurs solutions sont envisagées sur le territoire de la Commune afin de compléter le besoin de classes pour Chessel, Noville et Rennaz.

Au vu du manque de locaux sportifs, le projet de dédoublement de la salle de gym de la Tour-Rouge a été amorcé en 2022 et le comité de direction, en collaboration avec la commune de Villeneuve mènent la réflexion pour y parvenir prochainement.

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Depuis plus d'un an, le Conseil d'établissement traite divers sujets scolaires et parascolaires dans un esprit de collaboration tout en gardant une vision de la journée continue de l'enfant. Il est composé de :

- représentants des autorités communales ;
- parents d'élèves ;
- représentants de la société civile ;
- représentants de l'école.

Le Conseil d'établissement a également la possibilité de nommer des commissions pouvant étudier des sujets plus précis et ainsi être une force de proposition ; il peut aussi faire appel aux représentants des élèves.

Pour l'année 2022, le Conseil a lancé une campagne de prévention, ainsi qu'un accompagnement lors des fêtes scolaires de fin d'année. Le budget 2022 n'a pas été intégralement utilisé.

## ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC (ASPIHL)

L'année 2022 a été caractérisée par la reprise sous sa gestion des tâches déléguées telles que l'organisation des camps, les devoirs surveillés, le sport facultatif, la cantine scolaire, les transports, etc. L'ASPIHL a été chargée de mettre en place cette nouvelle organisation, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. De plus, le

personnel des structures liées aux tâches déléguées doit être géré par cette association scolaire.

Les comptes 2022 présentent un excédent de produits au profit des communes membres. L'organisation et la gestion financière mises en place par le Comité de direction portent leurs fruits, car malgré l'augmentation d'élèves, la charge financière 2022 est en diminution en comparaison aux comptes 2019/2020/2021. La dépense spéciale liée à la pandémie a été maintenue pour l'année scolaire 2022/2023, pour un montant de CHF 5'189.50.

Pour se conformer aux directives vaudoises concernant l'école numérique, cinq tableaux interactifs ont été installés dans plusieurs classes de Roche, Rennaz et Villeneuve. Il est prévu d'équiper à terme toutes les classes pour autant que le Conseil intercommunal de l'ASPIHL accepte cette dépense.

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Grâce à une gestion plus précise par le Comité de direction et une collaboration étroite avec les écoles, la charge des transports scolaires se monte à CHF 251'767.85 pour l'année 2022. Cette économie budgétaire importante a été réalisée par une adaptation des horaires scolaires aux lignes de bus, nous permettant de supprimer les multiples courses spéciales. L'ASPIHL poursuivra dans cette voie durant les prochaines années afin de contenir cette importante dépense.

Pour la sixième année consécutive, un titre de transport (Mobilis) valable entre Yverne et Territet a été remis à tous les élèves ; ils peuvent en conséquence bénéficier de transports gratuits pour leurs activités parascolaires et sportives.

Le système d'accompagnement des plus jeunes par un adulte entre l'école de Rennaz et l'arrêt de bus se poursuit. Au niveau des transports, de nombreuses séances de sensibilisation et prévention sont organisées durant le courant de l'année scolaire.

### PARASCOLAIRE

La mise en place de l'application informatique « Mon Portail » a facilité la gestion quotidienne des inscriptions, le suivi des présences ainsi que de la facturation des prestations extrascolaires. Malgré un départ difficile, les parents d'élèves ont finalement pris confiance dans ce nouveau système et l'organisation périscolaire en a été fortement améliorée.

#### Camps, courses scolaires et manifestations

L'ASPIHL a voulu mettre un accent particulier sur les camps scolaires 2022, en raison des diverses annulations liées à la pandémie des années précédentes. Il est regrettable de constater que le budget alloué n'ait été qu'en partie utilisé par la direction des écoles. Une somme conséquente pour ces activités essentielles au bien-être de nos écoliers sera malgré tout accordée.

### Surveillance des devoirs

Cette tâche, anciennement assurée par la direction des écoles, a été entièrement reprise sous gestion de l'ASPIHL. Cette prestation a permis à 55 élèves réguliers de bénéficier de moments de calme pour effectuer leurs devoirs.

### Repas et cantine scolaire

C'est non moins de 110 élèves inscrits régulièrement à la cantine scolaire de la salle paroissiale catholique qui ont bénéficié de repas à Villeneuve. Nous constatons que cette prestation devient de plus en plus demandée et nous devons bientôt rechercher de nouveaux locaux pour absorber le nombre croissant d'élèves.

Cette solution est appréciable pour les familles car, financièrement, une place en cantine leur coûte qu'une place en UAPE ainsi que pour les Communes car la cantine accueille depuis 2021 les élèves de 7H et 8H et pallie au manque de place d'accueil en UAPE.

### Sports scolaires facultatifs (SSF)

Nous constatons une reprise progressive après COVID-19 des sports facultatifs. De nombreuses activités sont proposées à nos élèves et sont fort appréciées. Il est à relever que l'EPS Villeneuve Haut-Lac est le seul site scolaire à proposer autant d'activités parascolaires et laisse la liberté à l'enfant de changer de sport en cours de semestre. 191 élèves de 5H à 11H se sont inscrits régulièrement aux diverses activités proposées.

## **AFFAIRES SOCIALES**

Pôle santé est reconnu à l'échelon cantonal, la Municipalité de Rennaz est très bien représentée dans l'environnement social de notre district et du Canton de Vaud. En effet, depuis le mois de septembre 2022, notre Municipal en charge du dicastère a été élu Président de l'ARASAPE (Association Régionale de l'action sociale d'Aigle et du Pays-d'Enhaut). L'association vit une mutation organisationnelle et structurelle importante pour répondre aux changements constants de ce service.

Pour donner suite aux résultats d'un audit, l'ARASAPE a été scindée entre le Centre Social Régional (CSR) et l'Accueil de Jour des Enfants (AJE).

Concernant les places d'accueil de jour des enfants, Rennaz est un point central pour la prise en charge des enfants des communes du Cercle (Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve). Une répartition plus pointue des places a permis une meilleure coordination entre les structures existantes. Une analyse a démontré la nécessité d'ouvrir une nouvelle structure UAPE (Unité d'accueil pour enfants) pour les enfants de 5 à 12 ans.

La crèche/garderie Les Renardeaux a atteint sa capacité totale avec 83 places pour des enfants en âge préscolaire, soit 50 places pour les petits de notre région et 33 pour ceux dont les parents font partie du personnel hospitalier.

### *Crèche/garderie Les Renardeaux*



Au 31 décembre 2022, le Réseau Enfants Chablais propose pour le district d'Aigle et du Pays d'Enhaut 335 places en crèche (accueil préscolaire), 480 places en UAPE et 761 enfants sont pris en charge dans le cadre de l'accueil familial de jour. Ces chiffres augmentent rapidement sous l'impulsion des exigences cantonales. Par rapport au nouveau plan de développement intercommunal 2020-2025, les structures sont déjà toutes remplies entre 90 et 100% de leur capacité. Le district d'Aigle connaît un fort essor démographique nous contraignant à nous adapter rapidement.

Nous aimerions préciser que la charge totale de l'accueil de jour des enfants est répartie entre trois entités :

- Le Canton de Vaud à hauteur de 20,5% (chiffre arrondi)
- La Commune à hauteur de 32,3% (chiffre arrondi)
- Les parents à hauteur de 40,7% (chiffre arrondi).

Le solde de 6,7% est couvert par divers produits tels que les subventions fédérales et la contribution de l'Hôpital Riviera Chablais.

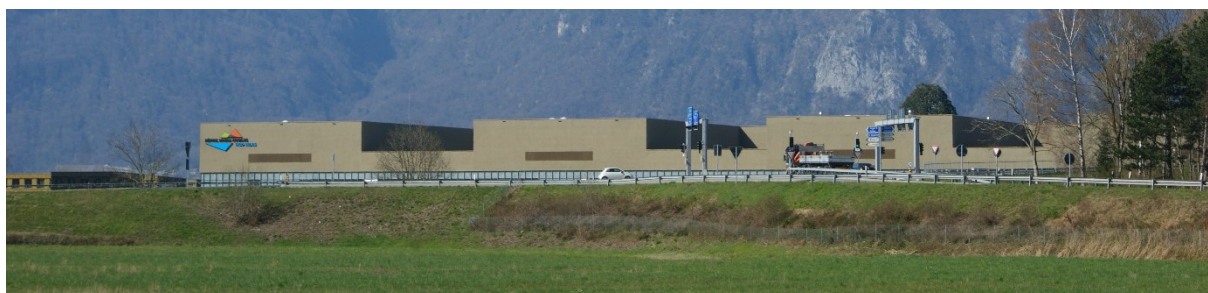
A Rennaz, la charge financière représente CHF 1'215.- par enfant de 0 à 12 ans établi dans la Commune.

## SANTÉ

### HÔPITAL RIVIERA-CHABLAIS

Après quelques années d'exploitation de l'Hôpital Riviera-Chablais VD-VS et de l'Espace Santé SA, les autorités communales sont en contact régulier avec les deux directions.

Au 31 décembre 2022, l'Hôpital Riviera-Chablais compte 1'721 équivalents plein temps, soit plus de 2'000 collaborateurs répartis dans les 4 sites (Vevey, Blonay, Monthey et Rennaz), dont 85% travaillent sur le site de Rennaz.



## SANTÉ PUBLIQUE

Après cette phase de retour à une situation normale, les différents partenaires se sont mobilisés afin de tirer les conséquences de cette situation. Il est clair qu'une crise sanitaire de cette ampleur ne peut se prévoir. La Municipalité a continué à s'informer et à se tenir à disposition de la population durant toute l'année 2022.

## POLICE

La Police cantonale est intervenue lors de 605 événements, dont 216 concernent l'Hôpital Riviera-Chablais et 167 le poste de police de Villeneuve.

Le poste mobile de gendarmerie a stationné à 5 reprises en une année, durant environ 2h devant la Maison de commune, le Centre commercial Riviera ou aux abords de la place de rebroussement. Le but de cette présence régulière est de renforcer la sécurité publique en patrouillant à pied ou à vélo et créer un lien de confiance avec les habitants. Elle permet également aux habitants du village de poser des questions ou, cas échéant, de déposer une plainte sans se rendre au poste de gendarmerie.

## EGLISE

### EGLISE PROTESTANTE

11 cultes ont été célébrés à l'église de Rennaz.

Le Noël des familles a été célébré à la Chapelle le 18 décembre, suivi d'une partie récréative à L'arennaz.

La marche à l'Etoile s'est déroulée le 24 décembre dernier. Les participants ont pu se réchauffer avec une soupe et un thé préparé par les organisateurs.

### EGLISE CATHOLIQUE

Rennaz fait partie de la paroisse de Roche, qui dépend du diocèse de Sion.

## EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE LANGUE ALLEMANDE

Elle est située à l'avenue des Alpes à Montreux, elle est liée par une convention entre les communes de Chessel, Noville, Rennaz, Veytaux, Villeneuve et Montreux ; son financement est assuré actuellement par les 6 communes.

## SERVICE DU FEU

### SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-LAC (SDIS DU HAUT-LAC)

Le SDIS du Haut Lac se compose d'un commandement et son remplaçant, de 10 officiers, 20 sous-officiers, 36 sapeurs et 5 recrues. Le SDIS a pu compter sur 5 nouvelles incorporations et a pris acte de 4 démissions.

Pour les cinq communes du Cercle, le coût par habitant s'élève à CHF 21.89.

Au cours de cette année, le service du feu a été mobilisé à 89 reprises, dont 16 fois sur le territoire de la commune de Rennaz, ce qui représente une moyenne de 1,7 fois par semaine.

Parmi d'autres évènements marquants, le SDIS du Haut-Lac a été mobilisé en renfort pour le feu du restaurant Glacier 3000 aux Diablerets. Les équipes ont accédé au lieu du sinistre par hélicoptère et ont effectué des missions d'extinction.

Outre les interventions, aussi bien les recrues et sapeurs-pompiers que les cadres participent à plusieurs exercices à des cours de formation continue chaque année

Le 115<sup>e</sup> concours cantonal de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers a été organisé par le SDIS Haut-Lac les 6 et 7 mai 2022, sous l'égide d'un comité d'organisation et avec l'aide de bénévoles.

### JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

Le 1<sup>er</sup> lieutenant Burnier est responsable du groupe des Jeunes sapeurs-pompiers, assisté de plusieurs instructeurs et d'un comité très motivé. Le groupe est composé de 25 jeunes de 11 à 18 ans, soit un effectif complet, formés en vue de rejoindre le corps du SDIS. L'année 2022 a marqué les 20 ans de la société. Elle a participé au concours FVSP organisé par le SDIS Haut-Lac et au rassemblement des jeunes sapeurs-pompiers à Puidoux. Les JSP ont donné des formations de prévention aux écoles.

Le coût de la prise en charge des JSP est de CHF 0.80 par habitant du Cercle de Villeneuve.

## ASSOCIATION DE PREMIERS SECOURS DU HAUT-LAC (APS)

Elle se compose de 40 membres et effectue en moyenne 7 exercices par mois. Elle a été présente lors de 6 manifestations, durant lesquelles elle est intervenue à 15 reprises, ce qui représente un total de 242,5 heures de garde sanitaire sur 16 jours.

## PROTECTION CIVILE

Basée à Aigle, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) est composée d'une assemblée générale, soit 2 représentants par commune du district et d'un comité directeur de 8 membres. L'état-major est composé d'un commandant et de son remplaçant, d'un chef opérateur et d'une cheffe d'office, tous professionnels, ainsi que de 7 chefs de section de milice.

Le commandant de l'ORPC du district d'Aigle, M. O. Pittier a présenté sa démission pour la fin septembre 2022. Son remplaçant, M. U. Fastiggi a assuré l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau commandant.

La formation d'intervention régionale (FIR) peut être mobilisée dans l'heure en cas d'alarme et comprend 42 astreints.

La formation d'appui régionale (FAR) entre en service dans les 6 heures, sur alarme ; celle-ci passe par le réseau téléphonique fixe ou mobile et comprend 201 astreints. Le coût par habitant s'élève à CHF 17.27.

Elle a notamment pour mission l'assistance, le ravitaillement, la régularisation du trafic, des interventions en faveur de la collectivité, des travaux de remise en état lors de dégâts naturels, etc.

Cette année, elle a notamment été appelée dans le cadre des manifestations suivantes : le Tour de Romande, la Fugue chablaisienne et le Tour de France. Elle a par ailleurs été alarmée lors de la crue de la Grande Eau à Aigle.

De plus, elle a élaboré plusieurs concepts opérationnels et matériels pour faire face à une éventuelle crise énergétique. Une formation sur les moyens de communication Polycom a été organisée à l'intention des communes.

L'année 2022 a comptabilisé 2'021 jours de service, soit 1'219 cours de répétition, 316 liés à la situation d'urgence, 281 en faveur de la collectivité et 205 cours de formation.

## PÉNURIE D'ÉNERGIE

Durant l'automne et afin de prévenir de possibles difficultés d'approvisionnement, les communes ont été appelées à jouer un rôle essentiel en raison de leur proximité avec la population et les entreprises.

Lors d'une séance d'information, les représentants des services cantonaux concernés ont précisé les différents scénarios possibles, les mesures à prendre pour prévenir la pénurie d'électricité et la procédure à suivre en cas de coupure d'électricité.

Dans un premier temps, la Municipalité a décidé de plusieurs mesures propres à diminuer la consommation d'électricité dans ses propres bâtiments.

Un plan de continuité des activités en cas de contingentement, de délestage ou de panne a été élaboré, sur le même modèle que celui mis en place durant la pandémie.

Un point de rencontre d'urgence (PRU) a été défini, afin d'assurer les prestations administratives de base, y compris la communication à la population, la transmission et prise en charge des appels d'urgence et la prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable. Pour Rennaz, le lieu pour réaliser ce PRU a été défini à L'arennaz. Une génératrice permettrait de fournir l'électricité nécessaire en cas de délestage ou de black-out.

Les habitants de Rennaz ont été informés par tous-ménages de la situation et ont été invités à prendre toutes les mesures utiles pour économiser l'énergie.

## EAUX, ÉPURATION

L'eau distribuée sur le territoire de Rennaz provient de la source de Saxelle, propriété de Chessel sur la commune de Vouvry, de Villeneuve pour la défense incendie et en support, de la source des Lizettes à Roche.

Pour les questions relatives à la distribution de l'eau, ainsi qu'à la captation des eaux claires et des eaux usées, la Municipalité collabore avec M. Claude Schneeberger, fontainier travaillant également pour la commune de Roche.

Par ailleurs, l'entreprise Corelltech, société du groupe Holdigaz, contrôle informatiquement le réseau des canalisations, y compris les vannes et les chambres ; sur cette base, elle nous adresse un relevé mensuel.



## BÂTIMENTS

### CHALET DU CIMETIÈRE

En vue d'en améliorer le confort, l'installation de l'électricité a été réalisée en début d'année, ce qui ajoute de la valeur à cette demeure historique. Bien qu'il soit peu ensoleillé en hiver et qu'il n'y ait pas une vue particulière, l'endroit reste un lieu idyllique.



### MAISON DE COMMUNE

Les luminaires extérieurs tant attendus ont été posés cet automne, ils étaient en fonction au moment où il a fallu prévoir des économies d'énergie.

Dans ce but, des détecteurs ont été installés aux endroits de passage, ce qui a permis de réaliser de substantielles économies.

De nouvelles boîtes aux lettres ont remplacé celles de 1989, il s'agit de la dernière touche à la rénovation de la Maison de commune.

L'entretien extérieur, confié à un paysagiste du village, répond tout à fait à nos attentes.



## COLLÈGE

Divers travaux d'entretien ont été effectués par les employés communaux.

Le matériel destiné à équiper les classes étant à la charge des communes. L'acquisition et l'installation d'un tableau interactif pour la classe de 5P, conformément aux directives de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, a nécessité l'amélioration de l'installation informatique et notamment du wifi.

## LOCAUX DE VOIRIE

Dans le cadre des travaux de la route du village, un câble a été tiré jusqu'au local de voirie, lequel permettra un accès internet performant dans ce bâtiment.

Lorsque le futur bâtiment de voirie sera construit, celui-ci sera toujours utile pour la nouvelle affectation de ce lieu.

## ROUTES ET TRAVAUX

Le 19 janvier déjà, un premier rendez-vous a eu lieu afin de coordonner les futurs travaux de l'important chantier de la route du village. Les travaux ont débuté au mois de mars et se sont déroulés en trois phases :

- Phase 1 : place de rebroussement – route de Noville
- Phase 2 : route de Noville – route de Chessel
- Phase 3 : route de Chessel – Les Six-Poses.

Près de 50 rendez-vous de chantier, sans compter toutes les séances supplémentaires destinées à peaufiner les détails, ainsi que de nombreux contacts avec les propriétaires riverains ont occupé la Municipalité.

Les travaux dans l'ensemble se sont relativement bien déroulés, même si la coordination avec tous les intervenants n'a pas toujours été aisée, d'autant plus que la pose des enrobés devait impérativement se faire pendant les vacances scolaires de Pâques, d'été et durant les relâches.

Afin d'obtenir la meilleure cohérence possible, il a fallu tenir compte des nombreux transports publics circulant à travers le village et gérer la multitude de services dans notre sous-sol, particulièrement dans le coffre de la chaussée.

Comme sur tous les chantiers, nous avons eu notre lot de bonnes et de mauvaises surprises : la teneur en H.A.P. (hydrocarbures aromatiques polycycliques) des enrobés rabotés lors de la dernière phase, qui a nécessité le traitement de ces matériaux pollués par une usine spécialisée, a représenté un coût supplémentaire.

Les relations avec l'entreprise mandatée pour ce chantier ont été bonnes, notamment le suivi des travaux, sous la responsabilité d'un contremaître très compétant et pragmatique.

Nous tenons à souligner la grande compréhension des habitants de Rennaz, spécialement celle des riverains qui ont subi tous les désagréments, qu'il s'agisse du bruit, de la poussière ou des différentes restrictions d'accès à leurs places de parc.

La plus grande partie des travaux de génie civil sont réalisés, si ce n'est la mise en place de pavés devant le château, différents ajustements, ainsi que la pose du revêtement définitif. Les aménagements paysagers, massifs, etc. sont en grande partie réalisés.

Nous pouvons dire aujourd'hui que le réaménagement de la route du village correspond à la vision que la Municipalité en avait. Concernant les objectifs liés à la sécurité et à la dissuasion du transit, une réelle amélioration est déjà ressentie. Les mesures de restriction de circulation seront totalement efficaces après la fin des travaux.

D'un point de vue financier, le crédit voté par le Conseil général semble être respecté.

Merci à tous et à toutes pour votre compréhension tout au long de cet important chantier !



## VOIRIE

Nos employés de voirie s'activent tout au long de l'année et dans tous les domaines pour rendre notre village propre, sécurisé et accueillant.

Force est de constater qu'une minorité de personnes n'a aucun respect pour le travail accompli, ni pour le bien public. Nous ne pouvons que regretter ces comportements ! Le seul moyen de contenir les déprédations et les mauvais

agissements est de maintenir une certaine surveillance par les employés assermentés à cet effet, puis d'avertir ou d'amender les contrevenants.

Le personnel de voirie, encouragé par la Municipalité à acquérir de nouvelles connaissances, participe à des cours de formation continue dans divers domaines utiles à leur fonction.

Nous remercions les deux employés de voirie qui tout au long de l'année, à toute saison quelle que soit la météo donnent le meilleur d'eux-mêmes pour entretenir, réparer, sécuriser et embellir le village et ses alentours, ainsi que notre concierge qui entretient tous les bâtiments communaux, y compris la caserne du SDIS et la chapelle.

## PARCS ET JARDINS, CIMETIÈRE

La place de jeux et du terrain multisports connaissent une grande affluence dès les beaux jours.

Au cimetière, la pose d'un enrobé drainant dans l'allée principale en remplacement du gravier permet un accès confortable et sécurisé aux personnes à mobilité réduite et aux convois funèbres.



Une taille importante a été effectuée par les employés communaux sur la haie vive le long de la paroi antibruit jouxtant l'autoroute, ce qui améliore son aspect visuel et paysager.

## VIGNE ET TERRAINS

Les terrains agricoles, propriété de la Commune sont loués à trois agriculteurs sur quatre exploitants que compte aujourd'hui notre village.

Quant à la vigne, propriété de Rennaz, sa culture se poursuit pour notre plus grand plaisir.

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2022, 11 dossiers ont été déposés au greffe en vue d'une mise à l'enquête, ainsi qu'un dossier nécessitant une autorisation municipale.

Par ailleurs, 10 permis de construire et 3 autorisations municipales ont été délivrés, ainsi que 12 permis d'habiter et d'utiliser.

Comme les années précédentes, la Commune s'est adressée à des spécialistes pour une analyse en amont des dossiers concernant entre autres la sécurité incendie et les mises en conformité. A plusieurs reprises, elle a demandé un avis de droit dans le but de défendre ses intérêts.

Notre plus gros chantier, actuellement et tout comme l'année dernière, est celui de la rénovation du Centre Coop Riviera. La bonne collaboration entre les différents acteurs permet de respecter le planning établi pour une ouverture prévue en mars 2023.



## LABEL MINERGIE

Minergie est le label de construction suisse pour les bâtiments neufs ou rénovés. Chaque année, un concours entre les communes, intitulé Minergie-Rating, est mis sur pied par cette organisation.

L'Exécutif a appris avec satisfaction que Rennaz a obtenu la 3<sup>ème</sup> place nationale dans la catégorie « petites communes » et la 1<sup>ère</sup> place de toutes les communes vaudoises.



RENNAZ

3<sup>ème</sup> place national dans la catégorie  
«petites communes»

Novembre 2022

Olivier Meile  
Directeur Agence Suisse romande

## PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Cette année, 11 dossiers de demande d'autorisation ont été déposés et 10 autorisations municipales ont été délivrées.

Un émolument est facturé pour chaque permis pour l'utilisation d'un procédé de réclame, ce qui représente en 2022 un montant de CHF 16'584.- (CHF 7'843.50 en 2021).

## FORÊTS

Rennaz possède 155 ha de forêts réparties comme suit : la plus grande partie, soit 86 ha, est située dans la division du Pissot, 35 ha en montagne et 34 ha en plaine. Ces forêts, propriété de la Commune, sont réparties sur le territoire de Rennaz, Noville et Villeneuve.

Le Groupement forestier des Agittes (GFA), sous contrat avec la commune de Rennaz, est mandatée pour l'entretien de notre patrimoine sylvicole.

## FAITS MARQUANTS

2022 fut une année particulièrement sèche avec très peu de précipitations. Les arbres en ont souffert, les feuillus ont même perdu une partie de leur feuillage au milieu de l'été dans les zones les plus extrêmes. Dans la plaine du Rhône, ce phénomène climatique a été épargné par les sols humides et profonds, aussi les massifs forestiers semblent bien avoir bien tenu le coup. Les frênes sont toujours plus atteints de la chalarose (maladie fongique). En ce qui concerne les travaux, la sécurisation des infrastructures se poursuit. Cette année marque également la dernière année de la carrière de Pierre-Alain Coquoz, garde-forestier du groupement.

## EXPLOITATION

La coupe de bois des Bouillets s'est très bien déroulée, le résultat est conforme à nos attentes. Un faible volume de bois est tombé à la suite de vents forts. Ce bois a été exploité et une partie a pu être valorisée sous forme de bois de feu. Le volume total de bois exploités est de 240 m<sup>3</sup> pour cette année, dont 25 m<sup>3</sup> de chablis.

A l'avenir et en prévision du changement climatique, l'exploitation des forêts portera principalement sur des massifs forestiers dont les essences ne sont actuellement pas disponibles. Une conversion de certains peuplements sera indispensable afin de garantir un avenir sain de nos forêts. Les zones riches en résineux, notamment en épicéas, seront les premières concernées. Le rajeunissement naturel sera favorisé et complété par la plantation de chênes pédonculés dans les trouées les plus importantes.

Les parcelles de jeunes peuplements et de plantations sont toujours suivies, des fauchages réguliers sont effectués afin de ne pas laisser la végétation concurrencer les futurs plants (Delà le Bras, Les Bouillets, les Iles). Les soins culturaux et aux plantations représentent un total de 39'361 m<sup>2</sup> de surface traitée.

## ARBORETUM

Le 17 mars, de nouvelles plantations ont été effectuées le long du nouveau sentier de la forêt du Marais-Rond, en privilégiant des essences indigènes et pérennes.



Le 30 mars, la signalétique a été fabriquée et posée par les élèves des classes de Rennaz, avec l'aide des employés communaux.



Le 12 avril, les élèves la classe de 5P ont procédé à la plantation d'un merisier.

Ce fût l'occasion pour M. Coquoz, garde forestier du GFA, de donner un cours sur la plantation des arbres.



## SAPINS DE NOËL

La traditionnelle distribution des sapins de Noël s'est déroulée le 10 décembre. La Commune s'est adressée à l'entreprise Chopard-Dolder à Boudry pour l'achat des 105 sapins offerts à la population, ce qui représente un montant de CHF 2'285.75.

## DÉCHETS

En 2022, le prix des déchets ménagers et celui des déchets compostables restent inchangés, soit CHF 0.45/kg TTC, respectivement à CHF 0.35/kg TTC.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, l'entreprise Retripa collecte nos déchets ménagers et nos déchets verts. Après avoir procédé à quelques ajustements, nous sommes satisfaits de leurs services.

Quelques modifications techniques ont dû être apportées au Molok de Praz-Derrey : le sac de levage a été remplacé et la chaîne de levage de la cuve a été remplacée par 2 vérins hydrauliques, qui apportent une meilleure solidité sur le long terme.

Des modifications similaires sont prévues sur les 4 autres Moloks, en fonction de l'usure du matériel.

Pour rappel, la Commune est équipée de 5 Moloks sur son territoire, la carte des déchets restant valable pour tous.

Par ailleurs, conformément à l'article 4.1 de notre directive communale sur la gestion des déchets concernant les mesures d'accompagnement pour les enfants de moins de 2 ans et pour les personnes ayant un certificat médical, nous avons procédé au remboursement de CHF 1'615.85 pour 34 enfants de moins de deux ans et 3 ayants droit. Les montants ont été rétrocédés directement sur les cartes déchets des familles concernées.

## COLLECTE DES DÉCHETS

Comme chaque année, la collecte des encombrants a été organisée à quatre reprises, soit trois lundis et un samedi, testé l'année précédente avec succès.

Si en 2021 la collecte des PET avait battu tous les records, la situation est moins brillante cette année. En effet, les sacs de récupération des PET ont été souillés par d'autres déchets et ne sont en conséquence plus repris !

La benne à papier a été vidée plus souvent, ce qui augmente les frais relatifs aux déchets. Mais parallèlement, la quantité de papier récolté a diminué : ce résultat est dû aux indésirables, lesquels sont impossibles à trier par nos employés communaux.

Concernant la collecte de textiles usagés, 10'100 kg ont été récoltés dans nos 2 containers.



Une problématique récurrente concerne les déchets sauvages : nos employés communaux retrouvent régulièrement des sacs déposés à côté des Moloks, soit 138 sacs poubelles trouvés (148 en 2021). Après ouverture de ces sacs, 16 preuves ont été trouvées, permettant de connaître leurs propriétaires (33 en 2021).

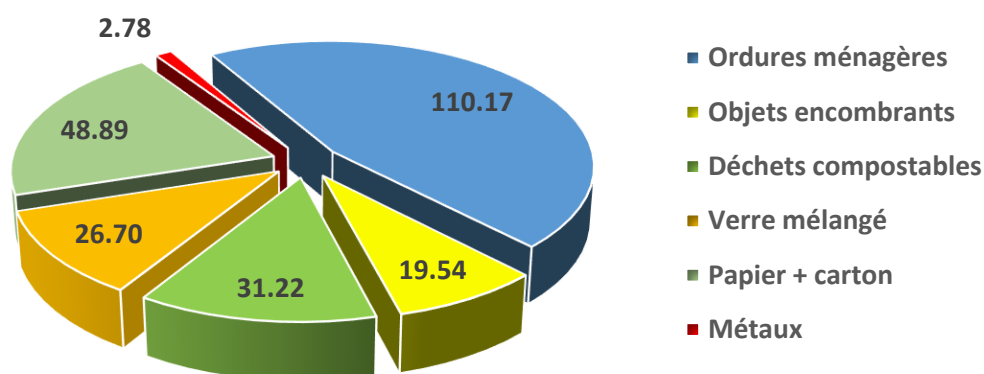
La Municipalité a décidé de délivrer 5 ordonnances pénales, dont 1 a été classée. Le montant de ces amendes n'a, à l'heure actuelle, toujours pas été encaissé ! De plus, 5 lettres d'avertissement, ainsi que 4 lettres concernant une mauvaise utilisation de l'installation entraînant le blocage du système d'ouverture du Molok ont été adressées aux personnes concernées.

Une hausse des prix du kilo de déchets incinérables a été décidée pour 2023 afin d'équilibrer les coûts dû à ces incivilités.

### ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DES DÉCHETS

Les graphiques montrent l'évolution de la récolte des déchets sur le territoire communal :

Catégories	Quantité en tonnes 2022	Quantité en tonnes 2021	Quantité en tonnes 2020
Ordures ménagères	110.17	126.54	92.76
Objets encombrants	19.54	20.90	16.04
Déchets compostables	31.22	35.68	54.41
Verre mélangé	26.70	30.28	27.66
Papier + carton	48.89	56.41	53.09
Métaux	2.78	4.60	3.46
<b>TOTAL</b>	<b>239.30</b>	<b>274.41</b>	<b>262.16</b>





# **COMMUNE DE RENNAZ**

**MUNICIPALITE**



**AU CONSEIL GENERAL**

**Rapport des comptes pour l'année 2022**



# RÉSULTATS DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

## Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2022, y compris les crédits supplémentaires, présentait un excédent de charges de CHF 48'250.00.

Avec un total des charges de CHF 5'326'544.60 et un total des revenus de CHF 5'670'519.75, le compte d'exploitation 2022 boucle avec un résultat nettement plus favorable que celui prévu au budget, soit un bénéfice net de CHF 343'975.15 après versement à divers fonds de réserve (selon détail ci-après).

Cette embellie est principalement due à une forte augmentation de recettes fiscales, tant des personnes physiques que des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume la situation du budget et des comptes 2022 :

	COMPTES 2022	BUDGET 2022	ECARTS C22 - B22
<i>Charges selon budget déposé par la Municipalité</i>		4'237'360	
<i>Crédit(s) complémentaire(s) voté(s) *</i>		68'900	
<b>CHARGES</b>	<b>5'326'544.60</b>	<b>4'306'260</b>	<b>1'020'284.60</b>
<b>REVENUS</b>	<b>5'670'519.75</b>	<b>4'258'010</b>	<b>1'412'509.75</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>48'250</b>	<b>392'225.15</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>343'975.15</b>		

\* Dans le respect des dispositions légales en la matière, le Conseil général de Rennaz a adopté, en date du 16 mars 2023, les conclusions du préavis no 15/2021-2026 pour un crédit complémentaire de CHF 68'900.00.

Les comptes annuels, ci-après, montrent en détail les mouvements financiers. Des explications détaillées y figurent.

Il faut toutefois mettre en évidence certains éléments, expliqués ci-après.

## CHARGES

### Amortissements ordinaires et extraordinaires

21.330	Finances : défalcatons remboursement impôts	CHF	68'602.48
351.331	Préavis 21/2016-2021 Compte no 9143.16 Rénovation maison commune	CHF	31'300.00
355.331	Préavis 10/2016-2021 Compte no 9143.10 Caserne : bâtiment + mobilier	CHF	87'012.00
43.331	Préavis 30/2011-2016 Compte no 9146.01 Véhicule	CHF	19'939.55
43.331.1	Préavis 22/2006-2011 – Chemin 35C génie civil Compte no 9141.03.01 Part SAF Fourches	CHF	44'188.75
43.331.2	Préavis 12/2016-2021 Compte no 9141.16 Réaménagement RC 726	CHF	230'109.00
43.331.3	Préavis 47/2016-2021 Compte no 9141.22 Modération de trafic à la route du Village	CHF	51'800.00
45.331	Préavis 31/2016-2021 Compte no 9141.21 Modification conteneurs Molok	CHF	4'123.15
46.331	Préavis 22/2006-2011 – Epuration EC/EU Compte no 9141.03.01 Part SAF Fourches	CHF	40'200.00
<b>Total</b>	<b>Amortissements ordinaires et extraordinaires (Nature 33)</b>	<b>CHF</b>	<b>577'274.93</b>

### Attribution aux fonds de réserve

23.380	Compte no 9282.00 Etudes et investissements futurs	CHF	549'886.75
355.380	Compte no 9282.16 Caserne – fonds de rénovation	CHF	11'056.00
45.381	Compte no 9180.45 Financement des déchets *	CHF	5'568.69
46.381	Compte no 9280.6 Epuration	CHF	79'740.59
81.381	Compte no 9280.5 Service des Eaux	CHF	71'446.21
<b>Total</b>	<b>Attribution aux fonds de réserve (Nature 38)</b>	<b>CHF</b>	<b>717'698.24</b>
	Charges diverses	CHF	4'021'671.43
	Imputations internes	CHF	9'900.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHARGES</b>	<b>CHF</b>	<b>5'326'544.60</b>

\* Les domaines dits autofinancés sont des tâches publiques qui nécessitent d'être « autoporteuses » d'un point de vue financier, ce qui est le cas des déchets (45). Si le bilan présente une réserve affectée insuffisante pour l'équilibre d'un domaine autofinancé, alors le ménage courant communal avance la somme nécessaire au domaine en question. Cette avance est comptabilisée à l'actif du bilan sur le compte « 9180.45 avances aux financements des déchets ». En 2022, certaines taxes ont été adaptées, ce qui nous a permis de rembourser une partie de cette avance.

## REVENUS

### Prélèvements sur fonds de réserve

	Prélèvement pour amortissement achat véhicule	CHF	19'939.55
	Prélèvement pour amortissement Préavis 12/2016-2021 Réaménagement RC 726 sur 30 ans	CHF	30'109.00
	Prélèvement pour amortissement extraordinaire Préavis 12/2016-2021 Réaménagement RC 726	CHF	200'000.00
	Prélèvement pour amortissement Préavis 47/2016-2021 Modération de trafic à la route du Village	CHF	51'800.00
<b>43.480</b>	<b>Compte no 9282.00 Etudes et investissements futurs</b>	<b>CHF</b>	<b>301'848.55</b>
	Revenus divers	CHF	5'358'771.20
	Imputations internes	CHF	9'900.00
<b>TOTAL</b>	<b>REVENUS</b>	<b>CHF</b>	<b>5'670'519.75</b>

## AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### Prélèvements sur fonds de réserve

9282.00	Préavis 15/2016-2021 Crédit d'étude pour la révision du PGA Compte no 9141.15	CHF	206'583.70
9282.00	Préavis 44/2016-2021 Rénovation jardin d'enfants "petit parc" Compte no 9143.23	CHF	17'269.00

## AUTOFINANCEMENT

	2022	2021	2020
Charges de fonctionnement épurées	CHF 4'090'273.91	CHF 4'042'285.42	CHF 3'821'375.29
Revenus de fonctionnement épurés	CHF 5'358'771.20	CHF 4'968'219.05	CHF 5'002'697.54
<b>Total</b>	<b>CHF 1'268'497.29</b>	<b>CHF 925'933.63</b>	<b>CHF 1'181'322.25</b>

## PLAFOND D'ENDETTEMENT

Pour rappel, le préavis 3/2021-2026 sur le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 a fixé les valeurs suivantes :

- Plafond d'emprunts et de cautionnements CHF 15'000'000.00

L'endettement brut au 31 décembre 2022 est le suivant :

<b>Emprunts</b>	<b>Au 31.12.2022</b>	<b>Au 31.12.2021</b>
Construction de la caserne du SDIS du Haut-Lac	CHF 735'000.00	CHF 820'000.00
Maison de commune	CHF 900'000.00	CHF 900'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 1'635'000.00</b>	<b>CHF 1'720'000.00</b>
Nombre d'habitants	929	883
Dette par habitant	CHF 1'759.96	CHF 1'947.90

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

<b>Cautionnements</b>	<b>Au 31.12.2022</b>	<b>Au 31.12.2021</b>
EPUDEHL, Emprunt (nouvelle station épuration) part Rennaz Cautionnement total pour les 5 communes, CHF 625'000.00	CHF 55'040.00	CHF 0.00
ASPIHL, Emprunt part Rennaz Cautionnement total pour les 5 communes, CHF 1'600'000.00	CHF 142'080.00	CHF 0.00
<b>Total</b>	<b>CHF 197'120.00</b>	<b>CHF 0.00</b>

## POINT D'IMPÔT

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Valeur du point d'impôt en CHF	32'240.00	28'876.00	24'268.00
Nombre d'habitants au 31 décembre	929	883	889
Valeur du point d'impôt en CHF par habitant	34.70	32.70	27.29



## ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

CHARGES PAR NATURE	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021	ECARTS C22 - B22
30 Autorités et personnel	1'247'150.61	1'309'200	1'211'202.19	- 62'049.39
31 Biens, services, marchandises	772'016.34	991'383	892'406.84	- 219'366.66
32 Intérêts passifs	26'239.05	34'650	31'159.31	- 8'410.95
33 Amortissements	577'274.93	230'282	245'691.71	346'992.93
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	1'757'173.54	1'459'030	1'700'403.59	298'143.54
36 Aides et subventions	219'091.89	234'300	179'412.48	- 15'208.11
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	717'698.24	37'515	627'081.70	680'183.24
39 Imputations internes	9'900.00	9'900	9'900.00	0.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5'326'544.60</b>	<b>4'306'260</b>	<b>4'897'257.82</b>	<b>1'020'284.60</b>

Pour rappel, le budget 2022 avait été élaboré avec une grande prudence suite aux incertitudes liées à la pandémie COVID19.

### 30 Autorités et personnel

**CHF 1'247'150.61**  
(Ecart : CHF - 62'049.39)

Cette variation se justifie principalement par l'abandon du projet pour l'engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP), car il était impossible de trouver un accord satisfaisant pour l'ensemble des communes concernées.

Les bons résultats de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) obtenus en 2021, ont permis également à cette dernière de prendre en charge une part de la cotisation des assurés et des employeurs. En 2023, compte tenu des turbulences sur les marchés financiers, les conditions permettant l'application du mécanisme de réduction des taux de cotisations n'étant pas réalisées, il ne pourra pas être appliqué.

### 31 Biens, services, marchandises

**CHF 772'016.34**  
(Ecart : CHF - 219'366.66)

La diminution de CHF 219'366.66 se justifie principalement par :

- Les frais effectifs pour les honoraires et frais d'études ont été moins importants que le montant porté au budget aussi bien dans le dicastère des routes (chapitre 43), que celui des réseaux d'égouts et d'épuration (chapitre 46).
- Si certains travaux d'entretien des routes ont été moins onéreux que prévu, d'autres ont été reportés. En conséquence, ils vous seront à nouveau soumis sous forme de préavis, soit l'entretien de la route de Noville et le changement des candélabres.
-

**32 Intérêts passifs** CHF **26'239.05**  
(Ecart : CHF - 8'410.95)

L'afflux de trésorerie a permis le remboursement d'une avance à terme fixe (ATF) qui n'a pas été renouvelée.

**33 Amortissements** CHF **577'274.93**  
(Ecart : CHF + 346'992.93)

Les finances communales le permettant, des amortissements extraordinaires selon les conditions des préavis, ont été effectués.

**35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques** CHF **1'757'173.54**  
(Ecart : CHF + 298'143.54)

Cette nature de compte enregistre notre participation pour l'alimentation au fonds de péréquation, la participation à la cohésion sociale, aux frais des transports publics, à la facture scolaire, aux prestations pour la Police cantonale, ainsi qu'aux diverses associations et ententes intercommunales.

Notre participation à bons nombres de prestations est proportionnelle à la valeur de notre point d'impôt. Par conséquent, la forte augmentation de l'impôt des personnes physiques et morales, ainsi que des recettes aléatoires pour les gains immobiliers a contribué à l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt, et par la même, notre participation à la péréquation directe et à la cohésion sociale.

**36 Aides et subventions** CHF **219'091.89**  
(Ecart : CHF - 15'208.11)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

**38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux** CHF **717'698.24**  
(Ecart : CHF + 680'183.24)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier (cf. voir détail ci-avant).

**39 Imputations internes** CHF **9'900.00**  
(Ecart : CHF 0.00)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

## ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

REVENUS PAR NATURE	COMPTES 2022	BUDGET 2022	COMPTES 2021	ECARTS C22 - B22
40 Impôts	<b>3'326'190.83</b>	2'530'300	3'018'407.66	795'890.83
41 Patentes, concessions	<b>138'397.70</b>	135'000	198'690.35	3'397.70
42 Revenus du patrimoine	<b>311'536.17</b>	283'740	294'606.30	27'796.17
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	<b>801'192.66</b>	581'750	675'300.17	219'442.66
44 Parts à des recettes cantonales	<b>167'204.25</b>	20'020	50'281.75	147'184.25
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	<b>452'543.19</b>	503'000	551'213.42	- 50'456.81
46 Autres participations et subventions	<b>161'706.40</b>	135'500	179'719.40	26'206.40
48 Prélèvements sur les fonds et financements	<b>301'848.55</b>	58'800	67'748.35	243'048.55
49 Imputations internes	<b>9'900.00</b>	9'900	9'900.00	0.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5'670'519.75</b>	<b>4'258'010</b>	<b>5'045'867.40</b>	<b>1'412'509.75</b>

### 40 Impôts

**CHF 3'326'190.83**  
(Ecart : CHF + 795'890.83)

Cette forte augmentation de CHF 795'890.83 se justifie de la manière suivante :

- L'impôt sur le revenu (compte 21.400.1) pour un total de CHF 1'354'966.85 a vu une forte progression de CHF 254'966.85 par rapport au budget 2022 et de CHF 175'496.15 par rapport aux comptes 2021. Cette variation est à mettre en corrélation avec un rattrapage des arriérés d'impôts sur les personnes physiques.
- L'encaissement de l'impôt des frontaliers (compte 21.400.4) atteint un montant de CHF 916'742.45 soit CHF 66'742.45 de plus que le montant prévu au budget. N'oublions pas que le 30% du montant encaissé est reversé comme participation à la cohésion sociale (cf. commentaire ci-dessus - nature 35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques).
- L'impôt sur le bénéfice net des personnes morales (compte 21.401.1) pour un total de CHF 298'253.40 a, quant à lui, progressé de CHF 243'253.40 de plus que le montant prévu au budget. Cette amélioration s'explique par un rebond de l'économie après la pandémie et l'installation de nouvelles entreprises sur la Commune.
- Une augmentation de CHF 62'918.60 de l'impôt foncier (compte 21.402) par rapport au budget.
- L'impôt aléatoire pour les droits de mutations (compte 21.404) est supérieur au budget de CHF 86'161.15.

<b>41 Patentes, concessions</b>	<b>CHF</b>	<b>138'397.70</b>
	<i>(Ecart : CHF</i>	<i>+ 3'397.70)</i>

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

<b>42 Revenus du patrimoine</b>	<b>CHF</b>	<b>311'536.17</b>
	<i>(Ecart : CHF</i>	<i>+ 27'796.17)</i>

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

<b>43 Taxes, émoluments, produits des ventes</b>	<b>CHF</b>	<b>801'192.66</b>
	<i>(Ecart : CHF</i>	<i>+ 219'442.66)</i>

Cette augmentation de CHF 219'442.66 se justifie principalement par :

- L'encaissement d'émoluments sur les procédés de réclame et l'encaissement des frais de permis de construire.
- La participation des Municipaux dans divers comités de direction dans le cadre d'associations de communes.
- Le remboursement sur les versements anticipés lors du décompte final pour le Syndicat d'améliorations foncières des Fourches.

<b>44 Parts à des recettes cantonales</b>	<b>CHF</b>	<b>167'204.25</b>
	<i>(Ecart : CHF</i>	<i>+ 147'184.25)</i>

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

<b>45 Participations et remboursements de collectivités publiques</b>	<b>CHF</b>	<b>452'543.19</b>
	<i>(Ecart : CHF</i>	<i>- 50'456.81)</i>

Cette nature de compte enregistre les décomptes en notre faveur en relation avec la participation à la cohésion sociale, la péréquation financière, les prestations pour la police cantonale et la participation des communes au SDIS du Haut-Lac.

<b>46 Autres participations et subventions</b>	<b>CHF</b>	<b>161'706.40</b>
	<i>(Ecart : CHF</i>	<i>+ 26'206.40)</i>

Ce point n'amène pas de commentaire particulier, il concerne les subventions ECA du SDIS du Haut-Lac.

#### 48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

**CHF 301'848.55**  
(Ecart : CHF + 243'048.55)

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart
43.331	Amortissement véhicule	19'939.55	19'900.00	39.55
43.331.2	Amortissement réaménagement RC 726	230'109.00		230'109.00
43.331.3	Amortissement traversée village	51'800.00		51'800.00
46.481	Prélèvement sur fonds de réserve Epuraton		38'900.00	- 38'900.00
<b>TOTAL</b>		<b>301'848.55</b>	<b>58'800.00</b>	<b>243'048.55</b>

#### 49 Imputations internes

**CHF 9'900.00**  
(Ecart : CHF 0.00)

Ce point n'amène pas de commentaire particulier.

## CONCLUSIONS

Lors de l'élaboration du budget 2022, la Municipalité avait été particulièrement « prudente », alors que les incertitudes étaient encore vives compte tenu de la pandémie.

Malgré des turbulences sur les marchés financiers et une instabilité politique sur un plan mondial, la bonne gestion de l'administration communale et un respect rigoureux du budget, sans oublier des recettes fiscales en forte hausse, ont permis à la Municipalité de boucler cette année comptable sur une bonne note. Nous pouvons qualifier cet exercice 2022 comme étant un excellent millésime.

Ces résultats réjouissants permettent à la Municipalité de regarder vers l'avenir avec optimisme.



# **COMMUNE DE RENNAZ**

**MUNICIPALITE**



**AU CONSEIL GENERAL**

**Comptes 2022**





Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	915'956.14	152'964.77	964'200.00	41'200.00	867'444.89	72'415.55
2	FINANCES	829'310.80	3'749'378.97	54'000.00	2'796'800.00	788'466.99	3'480'997.63
3	DOMAINES ET BATIMENTS	339'964.35	426'096.49	377'850.00	396'890.00	343'484.21	378'280.11
4	TRAVAUX	972'680.20	710'212.09	717'442.00	407'600.00	695'371.26	462'806.68
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	436'176.54		485'780.00		426'361.55	3'833.35
6	POLICE	612'288.74	415'580.51	632'988.00	429'520.00	604'909.26	443'890.00
7	SECURITE SOCIALE	1'006'535.70	2'654.79	888'000.00		968'994.58	1'419.00
8	SERVICES INDUSTRIELS	213'632.13	213'632.13	186'000.00	186'000.00	202'225.08	202'225.08
	<i>Total</i>	5'326'544.60	5'670'519.75	4'306'260.00	4'258'010.00	4'897'257.82	5'045'867.40
	<i>Excédent</i>		343'975.15	48'250.00			148'609.58

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>915'956.14</b>	<b>152'964.77</b>	<b>964'200.00</b>	<b>41'200.00</b>	<b>867'444.89</b>	<b>72'415.55</b>
<b>10</b>	<b>Autorités</b>	<b>269'461.05</b>	<b>24'869.75</b>	<b>288'800.00</b>	<b>8'000.00</b>	<b>236'003.48</b>	<b>10'502.10</b>
<b>101</b>	<b>Conseil général</b>	<b>36'315.25</b>		<b>45'500.00</b>		<b>32'233.33</b>	
101.300	Jetons de présence-indemnités	25'640.00		32'000.00		25'060.00	
101.301	Traitement du personnel	74.12		1'100.00		763.93	
101.309	Charges diverses	8'906.43		10'700.00		4'175.45	
101.310	Imprimés, fournitures bureau	1'694.70		1'700.00		2'233.95	
<b>102</b>	<b>Municipalité</b>	<b>233'145.80</b>	<b>24'869.75</b>	<b>243'300.00</b>	<b>8'000.00</b>	<b>203'770.15</b>	<b>10'502.10</b>
102.300	Rétribution de la municipalité	198'800.35		190'000.00		171'852.05	
102.304	Caisse de pension	22'082.20		35'000.00		21'835.05	
102.306	Indemnisation rembt frais	7'842.45		12'000.00		7'650.45	
102.309	Charges diverses	3'902.80		4'500.00		1'917.60	
102.311	Achat matériel	119.00					
102.318	Honoraires et prestations de service	399.00		1'800.00		515.00	
102.436	Remboursement de tiers		24'869.75		8'000.00		10'502.10

102.300 *L'augmentation des vacations de la Municipalité est à mettre en corrélation avec le compte ci-dessous 102.436.*

102.311 *Le chargeur d'une tablette de la Municipalité a dû être remplacé.*

102.436 *Un Municipal est membre du comité de direction de l'ARASAPE et de l'ASPIHL depuis 2022. Les Municipaux siègent dans divers comités, comme celui de l'Union des communes vaudoises (UCV), EPUDEHL, de la Fondation Manzini, du Réseau Santé Haut-Léman, etc.*

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>625'130.04</b>	<b>121'381.02</b>	<b>652'600.00</b>	<b>32'900.00</b>	<b>616'425.21</b>	<b>61'350.95</b>
11.301	Traitement du personnel	226'126.65		230'000.00		223'761.21	
11.303	Cotisations A.V.S.-A.C.	62'226.30		60'500.00		56'254.80	
11.304	Caisse de pension	76'078.20		81'100.00		78'232.95	
11.305	Assurances maladie - accidents	21'219.35		19'500.00		19'590.65	
11.306	Indemnisation rembt frais	190.50		1'000.00		114.00	
11.309	Autres charges	755.10		2'500.00		1'841.66	
11.310.1	Imprimés - fournitures bureau	3'189.02		2'500.00		7'964.80	
11.310.2	Journaux abonnements-annonces	3'567.75		4'500.00		4'600.40	
11.311	Achat mobilier et machines	740.30		1'500.00		11'016.01	
11.315	Entretien mobilier et machines	46'648.63		46'560.00		46'063.36	
11.316	Location objets mobiliers	5'909.49		6'240.00		6'498.67	
11.317	Réceptions et manifestations	10'694.75		13'000.00		6'895.81	
11.317.2	Animations Village	4'525.60		4'000.00		968.00	
11.318.1	Frais de ports et ccp	8'654.50		8'600.00		6'230.18	
11.318.2	Téléphone	4'000.85		4'300.00		4'006.55	
11.318.3	Honoraires et frais d'études	43'754.70		45'000.00		30'492.40	
11.318.4	Assurances RC - vol etc	5'311.20		6'000.00		5'840.20	
11.318.5	Emoluments	200.00		500.00			
11.319.0	Cotisations à institutions	11'573.20		12'000.00		11'678.55	
11.319.1	Frais divers	1'736.10		3'500.00		3'200.96	
11.351	Etat de Vaud, participation transports publics	67'488.25		71'100.00		64'812.80	
11.352	Transport Noctibus					1'772.25	
11.352.1	Projet AggloRivelac	2'649.00		2'700.00		2'667.00	
11.352.2	Projet Cooridat	797.90		3'300.00		4'619.50	
11.352.3	Participation assainissement des Saviez	191.30		900.00		128.70	
11.352.5	Plaine du Chablais / demoustication	615.15		6'000.00		5'702.40	
11.365	Aides et subventions	15'886.25		15'300.00		10'671.40	
11.365.1	Mérites sportifs ou autres	400.00		500.00		800.00	
11.431	Emoluments		107'033.32		20'000.00		45'318.45
11.431.1	Emoluments pour surfaces publicitaires		2'615.00		2'000.00		2'330.00
11.436	Remboursements de tiers		1'832.70		1'000.00		3'802.50
11.490	Part frais administratifs SDIS		9'900.00		9'900.00		9'900.00

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>21'365.05</b>	<b>6'714.00</b>	<b>22'800.00</b>	<b>300.00</b>	<b>15'016.20</b>	<b>562.50</b>
16.301	Traitement du personnel	8'923.71		9'300.00		11'215.60	
16.309	Autres charges	12'441.34		12'500.00		3'800.60	
16.317	Animations Village Frais			1'000.00			
16.406	Taxe de séjour		6'714.00		300.00		562.50

11.303 *Le dépassement provient de l'augmentation du compte 102.300 « Rétribution de la Municipalité ».*

11.304 *La caisse de pension CIP a fait bénéficier les communes des bons résultats de l'année précédente et a offert 1% de cotisations employeur pour 2022. A noter que les employés ont également bénéficié de ce résultat. Lors de l'établissement du budget, nous n'avions pas encore connaissance de cet élément.*

11.305 *Une erreur de calcul concernant l'année 2021 a été mise à jour lors du décompte 2022. L'assurance a facturé cette différence.*

11.318.3 *Lors de mises à l'enquête, les oppositions diverses augmentent et les contrôles pour les constructions deviennent de plus en plus techniques ; une aide de techniciens professionnels et des avis juridiques sont nécessaires afin de respecter les lois et les règlements.*

11.431 *Ces émoluments concernent l'encaissement des ordonnances pénales (dénonciations de mises à ban) pour moitié, ainsi que les procédés de réclame selon notre règlement et les mises à l'enquête.*

16.309 *Ce montant concerne les décorations de Noël selon le préavis 15/2021-2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022 ».*

16.406 *Les taxes de séjour des résidents de moins de 3 mois de l'Espace Santé Rennaz sont versées par l'Hôpital Riviera-Chablais, qui gère les locations des appartements.*

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>829'310.80</b>	<b>3'749'378.97</b>	<b>54'000.00</b>	<b>2'796'800.00</b>	<b>788'466.99</b>	<b>3'480'997.63</b>
<b>20</b>	<b>Comptabilité gén, caisse, cont</b>		<b>26'606.00</b>	<b>2'000.00</b>			
20.365.1	Syndicat des Fourches			2'000.00			
<b>20.436</b>	Remboursements de tiers		26'606.00				
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>88'949.96</b>	<b>3'661'037.85</b>	<b>45'000.00</b>	<b>2'694'500.00</b>	<b>45'729.79</b>	<b>3'290'637.93</b>
21.318	Emoluments	20'347.48		20'000.00		18'028.78	
21.330	Défalcations-rembt impôts	68'602.48		25'000.00		27'701.01	
<b>21.400.1</b>	Impôt sur le revenu		1'354'966.85		1'100'000.00		1'179'470.70
21.400.2	Impôt sur la fortune		131'174.24		115'000.00		143'282.58
21.400.3	Impôt à la source		109'928.61		100'000.00		92'707.50
21.400.4	Impôt des frontaliers		916'742.45		850'000.00		939'726.85
21.401.1	Impôt sur le bénéfice net		298'253.40		55'000.00		173'237.20
21.401.2	Impôt sur le capital		9'101.35		10'000.00		9'813.90
21.401.3	Impôt complémentaire immeubles		49'964.95		20'000.00		48'156.45
<b>21.402</b>	Impôt foncier		287'918.60		225'000.00		352'477.60
21.404	Droits de mutations		136'161.15		50'000.00		72'356.10
21.405	Impôt successions et donations				500.00		
21.406	Taxes diverses		5'500.00		4'500.00		6'350.00
21.409	Impôts récupérés(défalcations)		19'765.23				266.28
21.410	Patentes		45'918.10		40'000.00		46'785.75
21.411	Redevance R.E.		92'479.60		95'000.00		151'904.60
21.436	Remboursement de frais		3'903.47		1'500.00		3'086.66
21.439	Autres Recettes						24.85
<b>21.441</b>	Gains immobiliers		167'139.70		20'000.00		50'258.15
21.451	Contribution cantonale		32'120.15		8'000.00		20'732.76
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>190'474.09</b>	<b>61'735.12</b>	<b>7'000.00</b>	<b>102'300.00</b>	<b>142'737.20</b>	<b>182'792.70</b>
22.318	Frais bancaires	4'163.67		4'300.00		2'197.21	
22.329	Intérêts bonifiés s/contr.	268.42		2'700.00		539.99	
22.352	Fonds péréquation (alimentation)	186'042.00				140'000.00	
22.422	Revenu capitaux patr.financier		15'779.97		13'000.00		12'769.80
22.425	Revenu capitaux patrimoine adm		45'955.15		35'000.00		47'094.90
22.451	Etat de Vaud - compte de régulation						100'932.00
22.452	Fonds péréquation (retour)				54'300.00		21'996.00

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>23</b>	<b>Amortissements, réserves</b>	<b>549'886.75</b>				<b>600'000.00</b>	<b>7'567.00</b>
23.380	Versements fonds de réserves	549'886.75				600'000.00	
23.480	Prélèvement sur fond de réserve						7'567.00

20.436 *Remboursement du Syndicat d'améliorations foncières des Fourches (versement anticipé).*

21.400.1 *La Municipalité avait été prudente lors de l'établissement du budget, car les retombées du Covid-19 étaient incertaines.*

21.402 *Le Registre foncier n'avait pas évalué ou réévalué les biens immobiliers en 2020. Un réajustement pour 2019 et 2020 avait été facturé pour un montant d'environ CHF 68'000.00 sur les comptes 2021 ; c'est pourquoi l'impôt foncier 2022 est inférieur à 2021.*

21.441 *Ce montant est impossible à estimer, car nous n'avons pas connaissance des transactions immobilières sur la Commune.*

2021	Acomptes facturés	Décompte final	Différence
Facture sociale (péréquation indirect)	CHF 424'071.00	CHF 695'410.00	CHF 271'339.00
Alimentation fonds de péréquation	CHF - 21'996.00	CHF 73'256.00	CHF 95'252.00
Réforme policière	CHF 74'368.00	CHF 79'893.00	CHF 5'525.00
<b>Totaux</b>	<b>CHF 476'443.00</b>	<b>CHF 848'559.00</b>	<b>CHF 372'116.00</b>

2022 provisoire	Acomptes facturés	estimation	Différence
Facture sociale (péréquation indirect)	CHF 657'071.00	CHF 802'242.00	CHF 145'171.00
Alimentation fonds de péréquation	CHF - 54'308.00	CHF 186'042.00	CHF 240'350.00
Réforme policière	CHF 72'382.00	CHF 92'736.00	CHF 20'354.00
<b>Totaux</b>	<b>CHF 675'145.00</b>	<b>CHF 1'081'020.00</b>	<b>CHF 405'875.00</b>

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>339'964.35</b>	<b>426'096.49</b>	<b>377'850.00</b>	<b>396'890.00</b>	<b>343'484.21</b>	<b>378'280.11</b>
<b>31</b>	<b>Terrain</b>	<b>71.30</b>	<b>47'986.55</b>	<b>3'700.00</b>	<b>46'900.00</b>	<b>703.39</b>	<b>47'792.00</b>
31.301	Traitement du personnel	44.00		1'700.00		611.49	
31.314	Entretien des terrains	27.30		2'000.00		91.90	
31.423	Location des terrains agricoles		17'460.90		17'600.00		17'660.90
31.423.1	Droit de superficie parcelle 175 (nov.2013-50 ans)		24'139.25		23'000.00		23'744.70
31.423.2	Location terrains divers		5'486.40		5'400.00		5'486.40
31.435	Vignes		900.00		900.00		900.00
<b>32</b>	<b>Forêts et pâturages</b>	<b>39'050.59</b>	<b>800.00</b>	<b>40'700.00</b>		<b>38'911.51</b>	
32.301	Traitement du personnel	9'597.44		7'100.00		8'888.11	
32.311.1	Achat machines et matériel	488.05		500.00		18.10	
32.313	Achat de plants et divers	1'560.00		5'000.00		260.00	
32.314	Entretien des forêts	24'579.45		25'800.00		29'521.95	
32.319	Taxes, cotisations, frais divers	190.00		300.00		223.35	
32.352	Vallon de la Tinière	2'635.65		2'000.00			
<b>32.436</b>	Remboursement de tiers		800.00				
<b>35</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>300'842.46</b>	<b>377'309.94</b>	<b>333'450.00</b>	<b>349'990.00</b>	<b>303'869.31</b>	<b>330'488.11</b>
<b>350</b>	<b>Collège</b>	<b>61'987.95</b>	<b>86'531.00</b>	<b>66'150.00</b>	<b>83'550.00</b>	<b>58'210.15</b>	<b>83'580.00</b>
350.301	Traitement du personnel	37'263.17		30'000.00		34'407.62	
350.311	Achat de matériel	3'547.07		3'450.00		3'233.90	
350.312	Electricité et chauffage	5'316.80		6'000.00		5'946.75	
350.314	Entretien collège et grande salle	11'594.05		11'400.00		9'241.58	
350.314.1	Entretien local voirie II (ancien local du feu)			500.00			
350.318	Téléphone	1'183.95		1'000.00		828.00	
<b>350.318.1</b>	Honoraires, frais d'études, taxes	237.90		10'000.00		1'492.75	
350.318.2	Assurances de choses	2'845.01		3'800.00		3'059.55	
350.427	Location salles de classe + gymn		83'332.00		83'000.00		83'332.00
350.427.1	Location salle du collège		1'850.00		500.00		200.00
350.436	Remboursement de frais		1'301.00		50.00		
350.451	Subventions		48.00				48.00

**32.436** Facturation d'une taxe compensatoire à la suite de demandes d'abattage d'arbres, selon le règlement en vigueur.

**350.318.1** Une étude pour les panneaux solaires avait été prévue lors du budget, mais elle a finalement été incluse dans le préavis 05/2021-2026 « Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège ».

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>351</b>	<b>Maison de Commune</b>	<b>74'095.06</b>	<b>73'147.00</b>	<b>91'100.00</b>	<b>72'390.00</b>	<b>77'148.95</b>	<b>72'947.80</b>
351.301	Traitement du personnel	8'391.35		15'000.00		10'178.12	
<b>351.308</b>	Personnel intérimaire facturé par des tiers	799.70				751.25	
351.311	Achat de matériel divers	909.00		7'000.00		2'375.30	
351.312	Electricité et chauffage	4'402.05		6'000.00		4'867.60	
351.314	Entretien	11'404.05		14'000.00		11'049.35	
351.318	Assurances de choses	2'282.16		2'500.00		1'930.63	
351.318.1	Frais, taxes	266.75		300.00		356.70	
351.322	Intérêts passifs	14'340.00		15'000.00		14'340.00	
351.331	Amortissement rénovation enveloppe et Appt	31'300.00		31'300.00		31'300.00	
351.423	Locations		72'055.00		71'290.00		70'290.00
351.436	Remboursements de frais		1'092.00		1'100.00		2'657.80
<b>352</b>	<b>Autres bâtiments</b>	<b>3'836.55</b>	<b>3'000.00</b>	<b>7'090.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>11'629.18</b>	<b>3'000.00</b>
352.301	Traitement du personnel	979.80		2'000.00		2'523.93	
352.312	Electricité	727.10		600.00		884.15	
352.314.2	Entretien chalet du Cimetière			1'000.00		6'514.15	
352.314.3	Aménagement abri du bus			1'000.00			
352.314.4	Entretien du dépôt de voirie	1'210.05		1'500.00		793.55	
352.318	Assurances de choses	428.90		390.00		381.45	
352.352.1	Stand tir intercommunal de la Barmaz, Villeneuve	490.70		600.00		531.95	
352.423	Locations		3'000.00		3'000.00		3'000.00
<b>353</b>	<b>Le Lavoir</b>	<b>4'981.34</b>	<b>650.00</b>	<b>7'850.00</b>	<b>50.00</b>	<b>5'934.11</b>	
353.301	Traitement du personnel	1'958.15		2'900.00		2'093.30	
353.311	Achat de matériel	345.60		500.00		918.10	
353.312	Electricité - chauffage	2'212.65		2'300.00		2'127.30	
353.314	Entretien	351.53		2'000.00		675.30	
353.318	Assurances de choses	113.41		150.00		120.11	
<b>353.427</b>	Lavoir, location		600.00		50.00		
353.436	Remboursement de tiers		50.00				
<b>354</b>	<b>Abri PC</b>	<b>5'533.35</b>		<b>6'400.00</b>		<b>1'490.70</b>	
354.312	Electricité - chauffage	421.65		1'200.00		435.25	
354.314	Entretien	3'885.50		4'000.00			
354.318	Assurances de choses	1'226.20		1'200.00		1'055.45	



Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>355</b>	<b>Caserne service du feu</b>	<b>150'408.21</b>	<b>213'981.94</b>	<b>154'860.00</b>	<b>191'000.00</b>	<b>149'456.22</b>	<b>170'960.31</b>
355.301	Traitement du personnel	5'208.71		4'900.00		4'438.01	
<b>355.308</b>	Personnel intérimaire facturé par des tiers	218.10					
<b>355.312</b>	Electricité (acheminement)			600.00		886.00	
355.312.1	Electricité / chauffage	14'659.20		14'000.00		13'054.75	
355.314	Entretien	17'056.35		17'000.00		13'815.00	
355.314.1	Entretien panneaux photovoltaïques			1'000.00			
355.318	Assurances de choses	2'794.27		3'300.00		3'511.38	
355.319	Frais divers	772.95		1'000.00		823.20	
355.322	Intérêts passifs	11'630.63		15'000.00		14'859.88	
355.331	Amortissement	87'012.00		87'000.00		87'012.00	
355.380	Attribution fonds de réserve (rénovation)	11'056.00		11'060.00		11'056.00	
355.435	Recettes, panneaux voltaïques		6'797.50		6'000.00		5'616.40
355.452	Participations communales		207'184.44		185'000.00		165'343.91

351.308

et

*Lorsque la concierge est en vacances, une entreprise de nettoyage est mandatée pour l'entretien des locaux.*

355.308

353.427

*La location des salles a repris après la levée de toutes les mesures Covid-19.*

355.312

*L'acheminement n'a plus le droit d'être facturé, selon la décision du Conseil fédéral.*

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>972'680.20</b>	<b>710'212.09</b>	<b>717'442.00</b>	<b>407'600.00</b>	<b>695'371.26</b>	<b>462'806.68</b>
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>524'284.51</b>	<b>331'390.55</b>	<b>285'942.00</b>	<b>45'400.00</b>	<b>281'162.72</b>	<b>79'299.90</b>
43.301	Traitement du personnel	60'372.22		70'000.00		62'702.41	
43.306	Indemnisation et remboursement de frais	405.75		600.00		822.75	
43.311.1	Achat matériel + outillage	22'654.59		30'000.00		26'995.86	
43.312	Eclairage public, électricité	15'461.15		12'000.00		17'006.45	
43.314.1	Entretien du réseau routier	22'036.25		55'000.00		41'873.20	
43.314.2	Entretien éclairage public	7'769.60		25'000.00		36'875.15	
43.315	Entretien véhicule, outillage	29'043.10		20'000.00		11'596.60	
43.316	Location place parc	10'560.00		10'560.00		10'560.00	
43.318	Taxes + assurances véhicule	4'907.50		3'200.00		2'949.30	
43.318.1	Frais, taxes	5'037.05		2'800.00		6'423.35	
43.318.5	Honoraires et frais d'expertise			15'000.00		8'002.10	
43.331	Amortissement véhicule	19'939.55		19'900.00		19'939.55	
43.331.1	Amortissement chemin 35C (SAFFourches)	44'188.75		3'882.00		3'156.00	
43.331.2	Amortissement réaménagement RC 726	230'109.00		18'000.00		32'260.00	
43.331.3	Amortissement traversée village	51'800.00					
43.427	Location places de parc		6'600.00		6'500.00		6'750.00
43.427.1	Parcage domaine public		9'267.00		7'000.00		4'650.00
43.427.2	Location de place de Parc sur parcelle no 199		13'200.00		12'000.00		12'680.00
43.435	Travaux pour tiers						130.00
43.436	Remboursement de traitements / tiers		475.00				2'890.35
43.480	Prélèvement sur fonds de réserve		301'848.55		19'900.00		52'199.55
<b>44</b>	<b>Parcs, promenades, cimetières</b>	<b>53'758.65</b>	<b>5'918.00</b>	<b>53'500.00</b>		<b>30'819.76</b>	<b>118.00</b>
44.301	Traitement du personnel	30'323.48		28'000.00		22'111.39	
44.311	Achat matériel + outillage	3'739.90		4'000.00		613.55	
44.313	Fournitures diverses	6'007.45		7'000.00		3'776.85	
44.314	Jardin d'enfants	45.25		500.00			
44.314.1	Entretien parcs - cimetière	8'510.55		5'000.00		531.90	
44.314.2	Place de jeux	2'292.74		3'000.00			
44.315	Entretien machines et matériel	2'705.95		2'000.00		2'657.70	
44.318	Frais, taxes	133.33		1'000.00		1'128.37	
44.365	Village fleuri - participation			3'000.00			
44.427	Redevances etc.,		5'800.00				
44.436	Remboursement de frais		118.00				118.00

- 43.314.1 *Les travaux prévus sur la route de Noville n'ont pas été réalisés, car nous sommes dans l'attente d'une décision quant à l'obtention d'un subside.*
- 43.318.5 *Un montant avait été prévu au budget pour le paiement des honoraires dans le cadre du conflit entre la Commune et la propriétaire du Château concernant le mur de soutènement. Nous n'avons pas reçu de factures.*
- 43.331 *La majeure partie des travaux du préavis 47/2016-2021 « Modération de trafic à la route du Village » étant terminée, un 1<sup>er</sup> amortissement est effectué selon les conclusions dudit préavis.*
- 44.314.1 *Un enrobé a été posé au cimetière.*
- 44.427 *Plusieurs concessions ont été achetées au cimetière à la suite de différents décès.*

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>108'833.84</b>	<b>108'833.84</b>	<b>122'000.00</b>	<b>119'700.00</b>	<b>124'274.58</b>	<b>124'274.58</b>
45.301	Traitement du personnel	13'400.84		10'500.00		11'747.41	
45.301.1	Traitement personnel compost.	1'271.91		1'000.00		708.95	
45.301.2	Traitement du personnel Ecopoint	10'242.91		13'000.00		10'791.27	
45.311	Achat et entretien matériel	1'055.53		3'700.00		2'824.15	
45.315	Entretien-maintenance	9'132.95		8'620.00		5'092.70	
45.318	Frais de ramassage	33'768.79		24'300.00		45'218.00	
45.318.1	Transports (compost)	3'684.81		6'200.00		7'395.14	
45.318.2	Honoraires et prestations de service					11'709.48	
45.318.3	Frais, Commissions Cartes déchets (Concardis)	978.87		400.00		322.78	
45.318.4	Déchetterie mobile	4'282.50		5'000.00			
45.319	Frais divers	1'304.74		1'100.00		1'695.98	
45.331	Amortissement P31/2016-2021 (Modification des conteneurs de type « Molok »)	4'123.15		5'000.00		4'123.15	
45.352	Elimination des ordures	14'505.57		17'000.00		16'980.25	
45.352.1	Recyclage compost	3'141.47		4'000.00		3'438.62	
45.352.3	Recyclage verre	934.50		900.00		968.95	
45.352.4	PERTRAN péréquation des transport (TVA exclue)	1'436.61		1'425.00		1'257.75	
45.381	Attribution fonds de réserve	5'568.69		19'855.00			
45.434	Taxe élimination des ordures		53'218.30		79'000.00		64'822.20
45.434.1	Vente carte déchets		97.51		200.00		222.85
45.434.2	Taxes forfaitaires habitants		29'926.59		28'000.00		29'029.45
45.434.3	Taxes forfaitaire entreprises		21'308.30		10'000.00		18'399.90
45.435	Recettes diverses		4'283.14		2'500.00		3'818.38
45.481	Prélèvement sur fonds de réserve						7'981.80

45.315 *Les Moloks n'étant plus sous garantie, nous avons dû prendre à notre charge les frais inhérents aux diverses réparations.*

45.318 *Cette différence vient de l'augmentation de la taxe sur le carburant et l'augmentation du nombre de transports pour évacuer le papier.*

45.318.1 *La différence vient du tarif négocié avec le nouveau transporteur.*

45.381 *Un montant a pu être attribué aux fonds de réserve.*

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>46</b>	<b>Réseaux d'égouts, d'épuration</b>	<b>264'069.70</b>	<b>264'069.70</b>	<b>234'100.00</b>	<b>242'500.00</b>	<b>259'114.20</b>	<b>259'114.20</b>
46.301	Traitement du personnel	3'038.52		2'200.00		2'145.00	
46.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	392.10		1'000.00		760.90	
46.309	Autres charges			6'000.00		490.00	
46.312	Electricité	691.91		1'000.00		83.68	
46.314.2	Entretien des canalisations	14'800.19		40'000.00		32'670.15	
46.314.3	Collecteur Praz-Riond	430.36		25'000.00		16'887.16	
46.314.4	Entretien du parc					535.80	
46.314.6	Entretien STAP	5'796.05		10'200.00		3'687.80	
46.314.7	Entretien canal Pra-Riond					15'723.20	
46.318.3	Honoraires, frais d'études			15'000.00		1'290.00	
46.322	Intérêts passifs			1'950.00		1'419.44	
46.331	Amortissement P22/2011-2016 (SAFFourches)	40'200.00		40'200.00		40'200.00	
46.351	ECF canal du Haut-Lac, participation					13'335.45	
46.352.3	EPUDEHL traitement eaux usées	111'059.98		83'750.00		121'743.02	
46.352.4	Taxe fédérale sur les eaux usées	7'920.00		7'800.00		7'776.00	
46.381	Attribution fonds de réserves	79'740.59				366.60	
46.427	Location sous-compteur		600.00		400.00		600.00
46.434.1	Taxes de raccordements		9'591.80		1'500.00		
46.434.2	Taxes égouts et épuration		253'877.90		200'000.00		248'160.00
46.451	Subventions				1'700.00		10'354.20
46.481	Prélèvement sur fonds de réserve				38'900.00		
<b>47</b>	<b>Cours d'eau et digues</b>	<b>21'733.50</b>		<b>21'900.00</b>			
47.314.2	Entretien canal Pra-Riond	8'077.50		8'000.00			
47.351	ECF Rhône 3, participation	441.00		2'500.00			
47.351.1	ECF canal du Haut-Lac, participation	13'215.00		11'400.00			

46.314.2 Une partie des travaux a été effectuée au début de l'année 2023.

46.314.3 et 46.318.3 Au vu du montant important des travaux à entreprendre, le préavis 11/2021-2026 « Réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante » a été validé par le Conseil général.

46.322 L'emprunt à terme fixe (ATF) n'a pas été renouvelé, car il a pu être remboursé par la trésorerie courante.

46.352.3 L'augmentation du traitement des eaux usées est due à la consommation de l'Hôpital Riviera-Chablais. EPUDEHL n'avait pas pris en compte ce facteur lors de la transmission du budget

46.434.2 La facturation est en relation avec le compte ci-dessus (46.352.3).

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>436'176.54</b>		<b>485'780.00</b>		<b>426'361.55</b>	<b>3'833.35</b>
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>427'264.50</b>		<b>474'000.00</b>		<b>414'131.70</b>	<b>3'833.35</b>
52.351	Ecole de musique	8'388.50		9'000.00		8'445.50	
<b>52.352.1</b>	Etablissement Villeneuve					367'463.20	
52.352.3	ASPIHL	418'876.00		465'000.00		38'223.00	
52.436	Remboursement de tiers						2'333.35
52.451	Subsides						1'500.00
<b>54</b>	<b>Orientation professionnelle</b>	<b>761.90</b>		<b>800.00</b>		<b>768.90</b>	
54.352	Participation bureau OP	761.90		800.00		768.90	
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>8'150.14</b>		<b>10'980.00</b>		<b>11'460.95</b>	
58.301	Traitement du personnel	1'169.87		1'600.00		1'344.49	
58.308.1	Personnel intérimaire (organiste et autres)	3'661.00		2'500.00		5'812.00	
58.311	Achat matériel			500.00			
58.312	Electricité et chauffage	340.60		400.00		310.55	
58.314	Entretien de l'église	250.00				1'185.35	
58.318	Assurances de choses	407.37		480.00		431.36	
58.352	Paroisse catholique	2'321.30		3'000.00		2'377.20	
<b>58.352.1</b>	Paroisse de langue allemande			2'500.00			

*52.352.1 L'ASPIHL a repris la gestion financière des écoles.*

*58.352.1 Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision officielle quant à notre contribution financière à la Paroisse de langue allemande.*

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>612'288.74</b>	<b>415'580.51</b>	<b>632'988.00</b>	<b>429'520.00</b>	<b>604'909.26</b>	<b>443'890.00</b>
<b>60</b>	<b>Administration</b>	<b>152.60</b>		<b>200.00</b>		<b>72.25</b>	
60.352	Participations diverses	152.60		200.00		72.25	
<b>61</b>	<b>Corps de police</b>	<b>107'934.95</b>	<b>5'290.00</b>	<b>111'582.00</b>	<b>10'000.00</b>	<b>89'877.26</b>	<b>718.00</b>
<b>61.301</b>	Traitement du personnel	8'508.55		2'100.00		2'634.56	
61.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers			30'000.00			
61.309	Autres charges	100.00		600.00		708.50	
61.314	Entretien Machine et Matériel	6'590.40		6'500.00		3'166.20	
61.351	Prestations police cantonale	92'736.00		72'382.00		83'368.00	
<b>61.437</b>	Amendes		5'290.00		10'000.00		170.00
61.451.1	Prestations police cantonale- compte régulation						548.00
<b>62</b>	<b>Contrôle des habitants</b>	<b>61'438.29</b>	<b>16'738.00</b>	<b>64'800.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>64'981.68</b>	<b>19'041.00</b>
62.301	Traitement du personnel	48'910.60		52'100.00		51'017.85	
62.309	Autres charges	3'084.85		2'500.00		2'917.33	
62.310	Imprimés - fournitures etc			200.00			
62.318	Frais divers	9'393.45		10'000.00		10'986.00	
62.318.1	Frais, commission CC	49.39				60.50	
62.431	Emoluments		16'738.00		15'000.00		19'041.00

*61.301 Ce compte concerne le salaire du personnel qui est habilité à contrôler et amender le parcage sur le domaine public et le temps du personnel de voirie pour la gestion des déchets sauvages. Pour rappel, l'engagement d'un ASP en collaboration avec d'autres communes n'a pas abouti et le projet a été abandonné.*

*61.437 Il s'agit de l'encaissement des amendes d'ordre notifiées lors des contrôles sur le domaine public (en relation avec le compte 61.301).*

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>65</b>	<b>Défenses contre l'incendie</b>	<b>426'119.80</b>	<b>393'552.51</b>	<b>440'133.00</b>	<b>404'520.00</b>	<b>437'080.67</b>	<b>424'131.00</b>
65.301	Traitement du personnel	8'046.83		6'000.00		6'073.59	
65.301.300	Soldes	289'008.15		281'300.00		312'236.95	
65.303.100	Cotisations AVS-AC...	12'897.15		13'000.00		14'350.10	
65.309.100	Charges diverses (frais de cours)	4'900.14		7'500.00		3'922.55	
65.310.100	Imprimés et fournitures de bureau	2'136.10		2'500.00		2'706.66	
65.311.100	Achat matériel et équipement	3'352.58		8'000.00		17'549.96	
65.311.600	Achat de matériel	8'547.86		12'000.00			
65.312.400	Achat carburant	8'119.29		6'000.00		6'885.30	
65.314.2	Entretien bornes hydrantes	4'189.10		5'000.00		3'115.00	
65.315.100	Entretien matériel / équipement	5'374.50		5'000.00		2'716.45	
65.316.200	Location d'objet mobilier	1'738.26		2'000.00			
65.316.300	Location Programme informatique	13'233.60		13'933.00			
65.316.400	Leasing Véhicules	12'553.80		12'600.00			
65.317.100	Subsistance, réceptions	12'831.89		15'900.00		13'330.80	
65.318.200	Frais téléphone, concessions radio	5'256.00		6'000.00		5'256.00	
65.318.600	Primes d'assurances	8'332.70		8'500.00		8'199.60	
65.319.100	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	15'701.85		25'000.00		30'837.71	
65.390.101	Participation frais administratifs	9'900.00		9'900.00		9'900.00	
65.436.100	Remboursement de tiers		21'245.75		15'000.00		16'048.45
65.441.100	Part à des recettes cantonales		64.55		20.00		23.60
65.452.100	Participations de communes		210'535.81		254'000.00		228'339.55
65.465.100	Subside ECA		151'906.40		125'000.00		179'719.40
65.465.200	Subside ECA informatique		9'800.00		10'500.00		
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>16'643.10</b>		<b>16'273.00</b>		<b>12'897.40</b>	
66.352	ORPCI - frais d'exploitation	16'643.10		16'273.00		12'897.40	



Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>1'006'535.70</b>	<b>2'654.79</b>	<b>888'000.00</b>		<b>968'994.58</b>	<b>1'419.00</b>
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>817'094.59</b>	<b>2'654.79</b>	<b>689'000.00</b>		<b>810'445.44</b>	<b>1'419.00</b>
72.351	Prévoyance sociale	802'242.00		673'000.00		784'071.00	
72.352	ARASAPE participation	1'488.06		1'500.00		16'982.50	
72.366	Allocations de naissances	1'800.00		2'000.00		1'600.00	
72.366.1	Aides individuelles	11'564.53		12'500.00		7'791.94	
72.451	Prévoyance sociale - facture sociale						1'419.00
72.452	Participations associations		2'654.79				
<b>73</b>	<b>Santé publique</b>	<b>189'441.11</b>		<b>199'000.00</b>		<b>158'549.14</b>	
73.365	Subventions diverses	189'441.11		199'000.00		158'549.14	
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>213'632.13</b>	<b>213'632.13</b>	<b>186'000.00</b>	<b>186'000.00</b>	<b>202'225.08</b>	<b>202'225.08</b>
<b>81</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>213'632.13</b>	<b>213'632.13</b>	<b>186'000.00</b>	<b>186'000.00</b>	<b>202'225.08</b>	<b>202'225.08</b>
81.301	Traitement du personnel	2'837.92		2'400.00		2'364.36	
81.308	Personnel intérimaire facturé par des tiers	2'889.00		5'000.00		3'582.00	
81.309	Autres charges	2'018.90		5'000.00			
81.312	Achat d'eau	125'230.74		136'000.00		157'501.37	
81.314	Entretien du réseau	9'209.36		30'000.00		23'118.25	
81.318	Frais de mise à jour plans			1'000.00			
81.381	Attribution fonds de réserve	71'446.21		6'600.00		15'659.10	
81.427	Location des compteurs		6'410.50		6'000.00		6'347.60
81.434	Taxes de raccordements		11'510.25		2'000.00		
81.435	Vente d'eau		155'968.40		145'000.00		156'680.05
81.435.01	Vente d'eau - taxe d'abonnement		21'975.00		18'000.00		21'395.70
81.435.2	Vente d'eau - taxe sprinkler		3'000.00		2'500.00		2'666.65
81.436	Remboursement de tiers		14'767.98		12'500.00		15'135.08
	<i>Total</i>	<b>5'326'544.60</b>	<b>5'670'519.75</b>	<b>4'306'260.00</b>	<b>4'258'010.00</b>	<b>4'897'257.82</b>	<b>5'045'867.40</b>
	<i>Excédent</i>		<b>343'975.15</b>	<b>48'250.00</b>			<b>148'609.58</b>

## BILAN

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9</b>	<b>BILAN</b>	<b>9'722'475.88</b>	<b>9'722'475.88</b>	<b>9'255'404.01</b>	<b>9'255'404.01</b>		
<b>91</b>	<b>ACTIF</b>	<b>9'722'475.88</b>		<b>9'255'404.01</b>			
<b>910</b>	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>2'463'781.40</b>		<b>2'402'940.70</b>			
<b>9100</b>	<b>Caisse</b>	<b>4'649.90</b>		<b>3'368.90</b>			
9100	Caisse	4'649.90		3'368.90			
<b>9101</b>	<b>Compte de chèque postaux</b>	<b>1'285'400.82</b>		<b>502'129.62</b>			
9101	Comptes de chèques postaux	1'215'426.52		322'484.97			
9101.01	POSTFINANCE, INVESTISSEMENT	69'974.30		179'644.65			
<b>9102</b>	<b>Banques</b>	<b>1'173'730.68</b>		<b>1'897'442.18</b>			
9102	BCV, compte courant 812.22.20	1'025'009.67		1'748'707.17			
9102.01	BCV, compte courant T5249.69.41	148'721.01		148'735.01			
<b>911</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>1'427'913.17</b>		<b>1'245'888.70</b>			
<b>9112</b>	<b>Impôts à encaisser</b>	<b>683'388.67</b>		<b>613'567.82</b>			
9112	Débiteurs, Recette Etat	683'388.67		613'567.82			
<b>9115</b>	<b>Débiteurs</b>	<b>731'657.28</b>		<b>620'178.76</b>			
9115	Débiteurs	548'619.17		332'798.38			
9115.01	Débiteurs (transitoire)	34'113.46		46'585.33			
9115.461	Débiteurs acomptes épuration			73'503.90			
9115.462	Débiteurs décomptes épuration	148'924.65		167'291.15			
<b>9119</b>	<b>Autres créances</b>	<b>12'867.22</b>		<b>12'142.12</b>			
9119.01	TVA-cptes fonctionnement épur			133.20			
9119.1	TVA-cptes fonctionnement épur.	9'742.98		5'510.24			
9119.2	TVA-cptes investissement épur.	50.36					
9119.3	TVA à récup. Fonct eau			4'386.58			
9119.450	TVA à récupérer fonctionnement ordures	3'073.88		2'112.10			

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>912</b>	<b>PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.</b>	<b>1'810'384.89</b>		<b>1'810'310.59</b>			
<b>9120</b>	<b>Titres &amp; placements</b>	<b>803'584.89</b>		<b>803'510.59</b>			
9120.2	BR 4000101 - cpte épargne	43'783.97		43'667.67			
9120.3	BCV CO Plac. No 0927.04.28	154'069.30		154'083.30			
9120.6	BCV, cpts placement 910.51.54 - service des eaux	366'886.35		366'900.35			
9120.7	BCV 5133.64.56 cpte placement entreprise (Epuration)	224'977.05		224'991.05			
9120.8	BCV No 0096.88.35 - Fête au village	13'868.22		13'868.22			
<b>9123</b>	<b>Terrains &amp; bâtiments</b>	<b>1'006'800.00</b>		<b>1'006'800.00</b>			
9123.1	Immeubles patrimoine financier	1'006'800.00		1'006'800.00			
<b>913</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>27'156.75</b>		<b>49'754.05</b>			
<b>9138</b>	<b>Actifs transitoires</b>	<b>27'156.75</b>		<b>49'754.05</b>			
9138.2	Ass.Propr.Forestiers - avance	7'000.00		7'000.00			
9138.6	Service des travaux - avance	500.00		500.00			
9138.9	Divers	19'656.75		42'254.05			
<b>914</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>3'875'333.69</b>		<b>3'623'035.30</b>			
<b>9141</b>	<b>Ouvrages génie civil</b>	<b>1'388'653.23</b>		<b>1'018'424.54</b>			
9141.03.01	Part SAFFourches EC/EU - P. 22/2006-2011	173'668.01		213'868.01			
9141.03.04	Part SAFFourches Chemin 35C - P. 22/2006-2011			44'188.75			
9141.15	Crédit d'étude pour la révision du PGA - P.15/2016-2021			206'583.70			
9141.16	Réaménagement RC726 - P. 12/2016-2021	221'531.33		451'640.33			
9141.21	Modification des Conteneurs de type "Molok", Préavis 31/2016-2021	28'862.10		32'985.25			
9141.22	Modération de trafic à la route du Village, P. 47/2016-2021	931'100.89		69'158.50			
9141.23	P.11/2021-2026 - Travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)	26'490.90					
9141.24	P.11/2021-2026 - Réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante	7'000.00					
<b>9143</b>	<b>Bâtiments &amp; constructions</b>	<b>2'248'639.96</b>		<b>2'346'630.71</b>			
9143.1	Immeubles patrimoine adm.	1.00		1.00			
9143.10	Caserne du SDIS du Haut-Lac - construction - P. 10/2011-2016	1'327'389.59		1'414'401.59			
9143.16	Maison commune - rénovation enveloppe +2 appartements P. 21/2016-2021	754'643.37		776'806.97			
9143.18	P. 05/2021-2026 : Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège	26'430.95					
9143.23	Rénovation du jardin d'enfants dit "Petit parc" 2ème partie	140'175.05		155'421.15			

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>9145</b>	<b>Forêts</b>	<b>218'100.00</b>		<b>218'100.00</b>			
9145	Forêts	218'100.00		218'100.00			
<b>9146</b>	<b>Mobilier, machines</b>	<b>19'940.50</b>		<b>39'880.05</b>			
9146	Mobilier	1.00		1.00			
9146.01	Achat véhicule communal - P.30/2011-2016	19'939.50		39'879.05			
<b>915</b>	<b>PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS</b>	<b>55'551.00</b>		<b>55'551.00</b>			
<b>9153</b>	<b>Titres &amp; papiers-valeurs</b>	<b>55'551.00</b>		<b>55'551.00</b>			
9153	Titres et papiers valeurs	55'551.00		55'551.00			
<b>918</b>	<b>AVANCES AUX FINANCEMENTS SPECIAUX</b>	<b>62'354.98</b>		<b>67'923.67</b>			
9180.45	Avances aux financements des déchets	62'354.98		67'923.67			
<b>92</b>	<b>PASSIF</b>		<b>9'722'475.88</b>		<b>9'255'404.01</b>		
<b>920</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		<b>676'240.56</b>		<b>665'684.08</b>		
<b>9200</b>	<b>Créanciers</b>		<b>676'240.56</b>		<b>665'684.08</b>		
9200	Créanciers		650'524.63		627'113.49		
9206.45	Comptes courants créanciers recharges cartes déchets		13'263.01		13'459.47		
9209.01	TVA - Epuration des eaux		8'880.97		12'265.84		
9209.2	TVA due eau		49.98		6'766.12		
9209.45	TVA due ordures		3'521.97		6'079.16		
<b>922</b>	<b>EMPRUNTS MOYEN &amp; LONG TERME</b>		<b>1'635'000.00</b>		<b>1'720'000.00</b>		
<b>9221</b>	<b>Emprunt par obligation simple</b>		<b>1'635'000.00</b>		<b>1'720'000.00</b>		
9221.10	ATF 5294.79.98 - 10 ans à 1.8% (caserne)		505'000.00		560'000.00		
9221.11	ATF 5339.49.24 - 5 ans à 1.05% (caserne)		230'000.00		260'000.00		
9221.14	POSTFINANCE, investissements Maison de commune		900'000.00		900'000.00		
<b>925</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		<b>31'288.50</b>		<b>53'934.16</b>		
<b>9258</b>	<b>Passifs transitoires</b>		<b>31'288.50</b>		<b>53'934.16</b>		
9258.350	Cautions Locations L'arenaz et le Lavoir		200.00		200.00		
9258.7	Fête au Village - réserve		13'868.22		13'868.22		
9258.9	Divers		17'220.28		39'865.94		

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
<b>928</b>	<b>FONDS DE RESERVE</b>		<b>5'071'140.30</b>		<b>4'850'954.40</b>		
<b>9280</b>	<b>Fonds rés. recettes affectées</b>		<b>751'133.66</b>		<b>599'946.86</b>		
9280.5	Service des Eaux		586'128.55		514'682.34		
9280.6	Epuration		165'005.11		85'264.52		
<b>9282</b>	<b>Fonds de réserve</b>		<b>4'320'006.64</b>		<b>4'251'007.54</b>		
9282.00	Etudes et investissements futurs		2'961'186.49		2'945'644.99		
9282.06	Débiteurs douteux		118'303.00		109'659.00		
9282.09	Informatique		117'500.00		117'500.00		
9282.12	Maison de Commune - entretien		208'015.50		208'015.50		
9282.13	Aides individuelles		20'000.00		20'000.00		
9282.14	Travaux/routes		126'360.60		126'360.60		
9282.15	Plan de zones		11'053.45		11'053.45		
9282.16	Caserne SDIS du Haut-Lac		110'560.00		99'504.00		
9282.17	Provision pour péréquation directe, indirecte et police		647'027.60		613'270.00		
<b>929</b>	<b>CAPITAL</b>		<b>2'308'806.52</b>		<b>1'964'831.37</b>		
<b>9290</b>	<b>Capital</b>		<b>2'308'806.52</b>		<b>1'964'831.37</b>		
9290	Capital		2'308'806.52		1'964'831.37		

## COMPTES PAR NATURE

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>5'326'544.60</b>		<b>4'306'260.00</b>		<b>4'897'257.82</b>	
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>1'247'150.61</b>		<b>1'309'200.00</b>		<b>1'211'202.19</b>	
300	Autorités et commissions	224'440.35		222'000.00		196'912.05	
301	Personnel admin. et d'exploit.	775'698.90		774'200.00		784'759.55	
303	Assurances sociales	75'123.45		73'500.00		70'604.90	
304	Caisse de pensions et prév.	98'160.40		116'100.00		100'068.00	
305	Assurances accidents, maladie	21'219.35		19'500.00		19'590.65	
306	Indemnisation et remboursement	8'438.70		13'600.00		8'587.20	
308	Personnel intérimaire	7'959.90		38'500.00		10'906.15	
309	Autres charges aut. et pers.	36'109.56		51'800.00		19'773.69	
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>772'016.34</b>		<b>991'383.00</b>		<b>892'406.84</b>	
310	Imprimés et fournitures bureau	10'587.57		11'400.00		17'505.81	
311	Achats mobilier, matériel, etc	45'499.48		71'150.00		65'544.93	
312	Achats d'eau, d'énergie, comb.	177'583.14		186'100.00		209'989.15	
313	Autres fournit. et marchand.	7'567.45		12'000.00		4'036.85	
314	Entret. immeubles, routes, etc	160'105.63		294'400.00		251'071.94	
315	Entretien mobiliers, install.	92'905.13		82'180.00		68'126.81	
316	Loyers, fermages, redevances	43'995.15		45'333.00		17'058.67	
317	Réceptions et manifestations	28'052.24		33'900.00		21'194.61	
318	Honoraires, prestations serv.	174'441.71		212'020.00		189'418.32	
319	Impôts, taxes, cotisations	31'278.84		42'900.00		48'459.75	
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>26'239.05</b>		<b>34'650.00</b>		<b>31'159.31</b>	
322	Intérêts dettes moyen, long T.	25'970.63		31'950.00		30'619.32	
329	Autres intérêts	268.42		2'700.00		539.99	

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>577'274.93</b>		<b>230'282.00</b>		<b>245'691.71</b>	
330	Amort. patrimoine financier	68'602.48		25'000.00		27'701.01	
331	Amort. obligatoire patr. admn.	508'672.45		205'282.00		217'990.70	
332	Autres amort. patrimoine admn.						
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>1'757'173.54</b>		<b>1'459'030.00</b>		<b>1'700'403.59</b>	
351	Canton	984'510.75		839'382.00		954'032.75	
352	Communes et associations comm.	772'662.79		619'648.00		746'370.84	
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>219'091.89</b>		<b>234'300.00</b>		<b>179'412.48</b>	
365	Aides, subventions inst. priv.	205'727.36		219'800.00		170'020.54	
366	Aides individuelles	13'364.53		14'500.00		9'391.94	
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT</b>	<b>717'698.24</b>		<b>37'515.00</b>		<b>627'081.70</b>	
380	Attrib. fonds réser., renouv.	560'942.75		11'060.00		611'056.00	
381	Attrib. financements spéciaux	156'755.49		26'455.00		16'025.70	
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>9'900.00</b>		<b>9'900.00</b>		<b>9'900.00</b>	
390	Imputations internes	9'900.00		9'900.00		9'900.00	

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>		<b>5'670'519.75</b>		<b>4'258'010.00</b>		<b>5'045'867.40</b>
<b>40</b>	<b>IMPOTS</b>		<b>3'326'190.83</b>		<b>2'530'300.00</b>		<b>3'018'407.66</b>
400	Impôts sur le revenu, fortune		2'512'812.15		2'165'000.00		2'355'187.63
401	Impôts sur le bénéfice net		357'319.70		85'000.00		231'207.55
402	Impôts foncier		287'918.60		225'000.00		352'477.60
404	Droits de mutation		136'161.15		50'000.00		72'356.10
405	Impôts successions, donations		-		500.00		
406	Impôts, taxes possess., dép.		12'214.00		4'800.00		6'912.50
409	Impôts récupérés ap. défal.		19'765.23		-		266.28
<b>41</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>		<b>138'397.70</b>		<b>135'000.00</b>		<b>198'690.35</b>
410	Patentes		45'918.10		40'000.00		46'785.75
411	Concessions		92'479.60		95'000.00		151'904.60
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>		<b>311'536.17</b>		<b>283'740.00</b>		<b>294'606.30</b>
422	Revenus capitaux du patrimoine		15'779.97		13'000.00		12'769.80
423	Revenus des immeubles patri.		122'141.55		120'290.00		120'182.00
425	Revenus prêts patr. administ.		45'955.15		35'000.00		47'094.90
427	Revenus immeubles patr. admin.		127'659.50		115'450.00		114'559.60
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS</b>		<b>801'192.66</b>		<b>581'750.00</b>		<b>675'300.17</b>
431	Emoluments		126'386.32		37'000.00		66'689.45
434	Taxes de raccordement et util.		379'530.65		320'700.00		360'634.40
435	Ventes et prestations service		192'924.04		174'900.00		191'207.18
436	Remboursements de tiers		97'061.65		39'150.00		56'574.29
437	Amendes		5'290.00		10'000.00		170.00
439	Autres recettes						24.85



Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
<b>44</b>	<b>PARTS AUX RECETTES CANTONALES</b>		<b>167'204.25</b>		<b>20'020.00</b>		<b>50'281.75</b>
441	Parts aux recettes cantonales		167'204.25		20'020.00		50'281.75
<b>45</b>	<b>PARTICIPATION, REMB. COLL. PUB</b>		<b>452'543.19</b>		<b>503'000.00</b>		<b>551'213.42</b>
451	Canton		32'168.15		9'700.00		135'533.96
452	Communes et associations comm.		420'375.04		493'300.00		415'679.46
<b>46</b>	<b>AUTRES PARTICIPATIONS, SUB.</b>		<b>161'706.40</b>		<b>135'500.00</b>		<b>179'719.40</b>
465	Particip., subvention de tiers		161'706.40		135'500.00		179'719.40
<b>48</b>	<b>PRELEVEMENTS FONDS, FIN. SPEC.</b>		<b>301'848.55</b>		<b>58'800.00</b>		<b>67'748.35</b>
480	Prélèvement fonds réserve		301'848.55		19'900.00		59'766.55
481	prélèvement financ. spéciaux		-		38'900.00		7'981.80
<b>49</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>		<b>9'900.00</b>		<b>9'900.00</b>		<b>9'900.00</b>
490	Imputations internes		9'900.00		9'900.00		9'900.00
	<i>Total</i>		<b>5'326'544.60</b>		<b>4'306'260.00</b>		<b>5'045'867.40</b>
	<i>Excédent</i>		<b>343'975.15</b>		<b>48'250.00</b>		<b>148'609.58</b>

## COMPTES PAR ORDRE ADMINISTRATIF RESUME

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	revenus	Charges	revenus	Charges	revenus
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>915'956.14</b>	<b>152'964.77</b>	<b>964'200.00</b>	<b>41'200.00</b>	<b>867'444.89</b>	<b>72'415.55</b>
10	Autorités	269'461.05	24'869.75	288'800.00	8'000.00	236'003.48	10'502.10
101	Conseil général	36'315.25		45'500.00		32'233.33	
102	Municipalité	233'145.80	24'869.75	243'300.00	8'000.00	203'770.15	10'502.10
11	Administration	625'130.04	121'381.02	652'600.00	32'900.00	616'425.21	61'350.95
16	Tourisme	21'365.05	6'714.00	22'800.00	300.00	15'016.20	562.50
<b>2</b>	<b>FINANCES</b>	<b>829'310.80</b>	<b>3'749'378.97</b>	<b>54'000.00</b>	<b>2'796'800.00</b>	<b>788'466.99</b>	<b>3'480'997.63</b>
20	Comptabilité gén, caisse, cont		26'606.00	2'000.00			
21	Impôts	88'949.96	3'661'037.85	45'000.00	2'694'500.00	45'729.79	3'290'637.93
22	Service financier	190'474.09	61'735.12	7'000.00	102'300.00	142'737.20	182'792.70
23	Amortissements, réserves	549'886.75				600'000.00	7'567.00
<b>3</b>	<b>DOMAINES ET BATIMENTS</b>	<b>339'964.35</b>	<b>426'096.49</b>	<b>377'850.00</b>	<b>396'890.00</b>	<b>343'484.21</b>	<b>378'280.11</b>
31	Terrain	71.30	47'986.55	3'700.00	46'900.00	703.39	47'792.00
32	Forêts et pâturages	39'050.59	800.00	40'700.00		38'911.51	
35	Bâtiments communaux	300'842.46	377'309.94	333'450.00	349'990.00	303'869.31	330'488.11
350	Collège	61'987.95	86'531.00	66'150.00	83'550.00	58'210.15	83'580.00
351	Maison de Commune	74'095.06	73'147.00	91'100.00	72'390.00	77'148.95	72'947.80
352	Autres bâtiments	3'836.55	3'000.00	7'090.00	3'000.00	11'629.18	3'000.00
353	Le Lavoir	4'981.34	650.00	7'850.00	50.00	5'934.11	
354	Abri PC	5'533.35		6'400.00		1'490.70	
355	Caserne service du feu	150'408.21	213'981.94	154'860.00	191'000.00	149'456.22	170'960.31

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	revenus	Charges	revenus	Charges	revenus
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>972'680.20</b>	<b>710'212.09</b>	<b>717'442.00</b>	<b>407'600.00</b>	<b>695'371.26</b>	<b>462'806.68</b>
43	Routes	524'284.51	331'390.55	285'942.00	45'400.00	281'162.72	79'299.90
44	Parcs, promenades, cimetières	53'758.65	5'918.00	53'500.00		30'819.76	118.00
45	Ordures ménagères	108'833.84	108'833.84	122'000.00	119'700.00	124'274.58	124'274.58
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	264'069.70	264'069.70	234'100.00	242'500.00	259'114.20	259'114.20
47	Cours d'eau et digues	21'733.50		21'900.00			
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b>	<b>436'176.54</b>		<b>485'780.00</b>		<b>426'361.55</b>	<b>3'833.35</b>
50	Administration des écoles						
51	Enseignement primaire						
52	Enseignement secondaire	427'264.50		474'000.00		414'131.70	3'833.35
53	Enseignement spécialisé						
54	Orientation professionnelle	761.90		800.00		768.90	
55	Formation professionnelle						
58	Temples et cultes	8'150.14		10'980.00		11'460.95	
<b>6</b>	<b>POLICE</b>	<b>612'288.74</b>	<b>415'580.51</b>	<b>632'988.00</b>	<b>429'520.00</b>	<b>604'909.26</b>	<b>443'890.00</b>
60	Administration	152.60		200.00		72.25	
61	Corps de police	107'934.95	5'290.00	111'582.00	10'000.00	89'877.26	718.00
62	Contrôle des habitants	61'438.29	16'738.00	64'800.00	15'000.00	64'981.68	19'041.00
63	Police sanitaire						
65	Défenses contre l'incendie	426'119.80	393'552.51	440'133.00	404'520.00	437'080.67	424'131.00
66	Protection civile	16'643.10		16'273.00		12'897.40	

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	revenus	Charges	revenus	Charges	revenus
<b>7</b>	<b>SECURITE SOCIALE</b>	<b>1'006'535.70</b>	<b>2'654.79</b>	<b>888'000.00</b>		<b>968'994.58</b>	<b>1'419.00</b>
70	Service administratif						
72	Prévoyance sociale cantonale	817'094.59	2'654.79	689'000.00		810'445.44	1'419.00
73	Santé publique	189'441.11		199'000.00		158'549.14	
75	Office du travail						
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>213'632.13</b>	<b>213'632.13</b>	<b>186'000.00</b>	<b>186'000.00</b>	<b>202'225.08</b>	<b>202'225.08</b>
81	Service des eaux	213'632.13	213'632.13	186'000.00	186'000.00	202'225.08	202'225.08
	<i>Total</i>	<b>5'326'544.60</b>	<b>5'670'519.75</b>	<b>4'306'260.00</b>	<b>4'258'010.00</b>	<b>4'897'257.82</b>	<b>5'045'867.40</b>
	<i>Excédent</i>		<b>343'975.15</b>	<b>48'250.00</b>			<b>148'609.58</b>

## RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE

N° compte	Libellé compte	Préavis No	Crédits accordés	Solde au 31.12.2021	Coût de la construction au 01.01.2022	Amortissement cumulé au 01.01.2022	Subvention cumulée au 01.01.2022	Solde Comptable au 01.01.2022	Subvention /Participation	Investissement / Dépenses 2022	Amortissement 2022 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2022		
<b>INVESTISSEMENTS</b>														
9'141.03	1	PartSAFLes Fourches EC/EU	P. 22/2006-2011	1'179'583.74	213'868.01	1'179'785.49	965'917.48	0.00	213'868.01	0.00	0.00	40'200.00	0.00	173'668.01
9'141.03	4	Part SAFLes Fourches - chemin 35 C	P. 22/2006-2011	102'335.96	44'188.75	69'152.75	24'964.00	0.00	44'188.75	0.00	0.00	2'946.00	41'242.75	0.00
9'141.15		Crédit étude pour la révision du PGA	P.15/2016-2021	207'000.00	206'583.70	206'583.70	0.00	0.00	206'583.70	0.00	0.00	206'583.70	0.00	0.00
9'143.10		Caserne SDIS du Haut-Lac	P. 10/2011-2016	3'375'000.00	1'414'401.59	3'238'870.59	783'108.00	1'041'361.00	1'414'401.59	0.00	0.00	87'012.00	0.00	1'327'389.59
9'146.01		Achat véhicule	P. 30/2011-2016	199'314.20	39'879.05	199'395.45	159'516.40	0.00	39'879.05	0.00	0.00	19'939.55	0.00	19'939.50
9'141.16		Réaménagement de la RC726	p. 12/2016-2021	530'000.00	451'640.33	518'464.65	66'824.32	0.00	451'640.33	0.00	0.00	30'109.00	200'000.00	221'531.33
				30'000.00	0.00	7'087.12	7'087.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9'141.21		Modification des conteneurs de type "molek"	P. 31/2016-2021	53'000.00	32'985.25	41'231.55	8'246.30	0.00	32'985.25	0.00	0.00	4'123.15	0.00	28'862.10
9'143.16		Maison de commune: rénovation de l'enveloppe et de deux anpts	P. 21/2016-2021	939'000.00	776'806.97	903'466.97	62'600.00	64'060.00	776'806.97	0.00	9'136.40	31'300.00	0.00	754'643.37
9'141.22		Modération de trafic à la route du Village	P. 47/2016-2021	260'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
				1'295'000.00	69'158.50	69'158.50	0.00	0.00	69'158.50	0.00	913'742.39	51'800.00	0.00	931'100.89
				225'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9'143.23		Rénovation jardin d'enfants "petit parc" 2ème partie	P. 44/2016-2021	150'000.00	155'421.15	172'690.15	17'269.00	0.00	155'421.15	0.00	2'022.90	17'269.00	0.00	140'175.05
9'143.18		Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège	P. 05/2021-2026	70'000.00							26'430.95	0.00	0.00	26'430.95
9'141.23		Travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)	P.10/2021-2026	80'000.00							26'490.90	0.00	0.00	26'490.90
9'141.24		Réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et	P.11/2021-2026	115'000.00						7'000.00	0.00	0.00	0.00	7'000.00
		<b>Totaux investissements</b>			<b>3'404'933.30</b>	<b>6'605'886.92</b>	<b>2'095'532.62</b>	<b>1'105'421.00</b>	<b>3'404'933.30</b>	<b>0.00</b>	<b>984'823.54</b>	<b>491'282.40</b>	<b>241'242.75</b>	<b>3'657'231.69</b>
<b>PATRIMOINE</b>														
9'143.01		Immeuble patrimoine administratif			1.00				1.00					1.00
9'145.00		Fôrets			218'100.00				218'100.00					218'100.00
9'146.00		Mobilier			1.00				1.00					1.00
									-					
		<b>Totaux Patrimoine</b>			<b>218'102.00</b>				<b>218'102.00</b>					<b>218'102.00</b>

## DETERMINATION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Class. nature	Opérations	Désignation	Résultat commune 2022
4	+	Total des produits	5'670'519.75
3	-	Total des charges	5'326'544.60
	=	SOLDE DE FONCTIONNMENT	<b>343'975.15</b>
48	-	Prélèvements sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	301'848.55
49	-	Imputations internes (produits)	9'900.00
424/330-	-/+	Gains comptables / Moins-values comptables	68'602.48
332	+	Amortissements supplémentaires	-
333	+	Amortissements du découvert	-
38	+	Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	560'942.75
39	+	Imputations internes (charges)	9'900.00
	=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE	<b>534'466.87</b>
330	+	Amortissements du patrimoine financier	68'602.48
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	508'672.45
481	-	Prélèvements sur les réserves affectées (domaines autofinancés)	-
381	+	Attributions aux réserves affectées (domaines autofinancés)	156'755.49
	=	CASH FLOW DE FONCTIONNMENT	<b>1'268'497.29</b>

	<u>Comptes 2022</u>
	CHF
<u>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	5'670'519.75
A déduire :	
- prélèvement sur fonds de réserve	-301'848.55
- gains comptable	0.00
- imputations internes	-9'900.00
	<u>5'358'771.20</u>
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES</u>	
<u>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	5'326'544.60
A déduire :	
- amortissements comptables	-508'672.45
- attributions aux fonds de réserve	-717'698.24
- imputations internes	-9'900.00
	<u>4'090'273.91</u>
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES</u>	
<b>EXCEDENT DE RECETTES /DEPENSES</b>	
<u>DE FONCTIONNEMENT</u>	<b>1'268'497.29</b>
(marge d'autofinancement brute)	
Remboursement de dettes	85'000.00
	<u>1'353'497.29</u>
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	
Capacité d'autofinancement :	
marge d'autofinancement X 100	<b><u>23.67%</u></b>
recettes de fonctionnement nettes	

# COMMUNE DE RENNAZ

## RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

### Sur l'examen succinct des comptes communaux

### Exercice 2022

**Aigle, le 9 mai 2023**

## Rapport sur l'examen succinct des comptes communaux

Au conseil général de la

### Commune de Rennaz

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **Commune de Rennaz**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Rennaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

**ORFA Audit SA**  
Expert-réviser agréé ASR N°501580



Claude Rey  
Expert-Réviser agréé ASR  
Réviser responsable



Alexandre Monnay  
Expert-Réviser agréé ASR

Aigle, le 9 mai 2023



# COMMUNE DE RENNAZ

## TABLEAU DES CHARGES ET DES REVENUS 2022

	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges fr.	Revenus fr.	Charges fr.	Revenus fr.	Charges fr.	Revenus fr.
Administration générale	915 956.14	152 964.77	964 200.00	41 200.00	867 444.89	72 415.55
Finances	829 310.80	3 749 378.97	54 000.00	2 796 800.00	788 466.99	3 480 997.63
Domaine et bâtiments	339 964.35	426 096.49	377 850.00	396 890.00	343 484.21	378 280.11
Travaux	972 680.20	710 212.09	717 442.00	407 600.00	695 371.26	462 806.68
Instruction publique, cultes	436 176.54	-	485 780.00	-	426 361.55	3 833.35
Police	612 288.74	415 580.51	632 988.00	429 520.00	604 909.26	443 890.00
Sécurité sociale	1 006 535.70	2 654.79	888 000.00	-	968 994.58	1 419.00
Services industriels	213 632.13	213 632.13	186 000.00	186 000.00	202 225.08	202 225.08
	5 326 544.60	5 670 519.75	4 306 260.00	4 258 010.00	4 897 257.82	5 045 867.40
<b>Excédent de charges</b>				<b>48 250.00</b>		
<b>Excédent de produits</b>	<b>343 975.15</b>				<b>148 609.58</b>	
	<b>5 670 519.75</b>	<b>5 670 519.75</b>	<b>4 306 260.00</b>	<b>4 306 260.00</b>	<b>5 045 867.40</b>	<b>5 045 867.40</b>

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

<b>ACTIF</b>	fr.	31 décembre 2021 (pour comparaison) fr.
<b><u>Disponible</u></b>	<b>2 463 781.40</b>	<b>2 402 940.70</b>
Caisse	4 649.90	3 368.90
Comptes PostFinance	1 285 400.82	502 129.62
BCV compte courant 812.22.20	1 025 009.67	1 748 707.17
BCV compte courant T5249.69.41	148 721.01	148 735.01
<b><u>Débiteurs et comptes courants</u></b>	<b>1 427 913.17</b>	<b>1 245 888.70</b>
Débiteurs	548 619.17	332 798.38
Débiteurs impôts	683 388.67	613 567.82
Débiteurs transitoires	34 113.46	46 585.33
Débiteurs épuration décomptes	148 924.65	167 291.15
Débiteurs épuration acomptes	-	73 503.90
TVA à récupérer	12 867.22	12 142.12
<b><u>Placements du patrimoine financier</u></b>	<b>1 865 935.89</b>	<b>1 865 861.59</b>
Titres et papiers-valeurs	55 551.00	55 551.00
LD BR no 400.01.01	43 783.97	43 667.67
BCV CO Plac. No 0927.04.28	154 069.30	154 083.30
BCV CO Plac. No 910.51.54 service des eaux	366 886.35	366 900.35
BCV CO Plac. No 5133.64.56 épuration	224 977.05	224 991.05
BCV CO Plac. No 0096.88.35 fête au village	13 868.22	13 868.22
Terrains & Bâtiments	1 006 800.00	1 006 800.00
<b><u>Actifs de régularisation</u></b>	<b>27 156.75</b>	<b>49 754.05</b>
<b><u>Investissements du patrimoine administratif</u></b>	<b>3 875 333.69</b>	<b>3 623 035.30</b>
Ouvrages de génie civil	1 388 653.23	1 018 424.54
Bâtiments et constructions	2 248 638.96	2 346 629.71
Immeuble patrimoine administratif	1.00	1.00
Forêts	218 100.00	218 100.00
Mobilier	1.00	1.00
Véhicules communaux	19 939.50	39 879.05
<b><u>Avances aux financements spéciaux</u></b>	<b>62 354.98</b>	<b>67 923.67</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 722 475.88</b>	<b>9 255 404.01</b>

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2022**

<b>PASSIF</b>	fr.	31 décembre 2021 (pour comparaison) fr.
<b><u>Engagements courants</u></b>	<b>676 240.56</b>	<b>665 684.08</b>
Créanciers et autres dettes	676 240.56	665 684.08
BCV compte courant 812.22.20	-	-
<b><u>Emprunts</u></b>	<b>1 635 000.00</b>	<b>1 720 000.00</b>
BCV ATF 5294.79.98 à 1.8% (caserne)	505 000.00	560 000.00
BCV ATF 5339.49.24 à 0.65% (caserne)	230 000.00	260 000.00
Postfinance, inv. Maison de commune	900 000.00	900 000.00
<b><u>Passifs de régularisation</u></b>	<b>31 288.50</b>	<b>53 934.16</b>
<b><u>Fonds de réserve et provisions</u></b>	<b>5 071 140.30</b>	<b>4 850 954.40</b>
Fonds de réserve recettes affectées - Service des Eaux	586 128.55	514 682.34
Fonds de réserve recettes affectées - Epuration	165 005.11	85 264.52
Fonds de réserve Etudes et investissements futurs	2 961 186.49	2 945 644.99
Fonds de réserve Débiteurs douteux	118 303.00	109 659.00
Fonds de réserve Informatique	117 500.00	117 500.00
Fonds de réserve Maison de Commune entretien	208 015.50	208 015.50
Fonds de réserve Aides individuelles	20 000.00	20 000.00
Fonds de réserve Travaux/Routes	126 360.60	126 360.60
Fonds de réserve Plan de zones	11 053.45	11 053.45
Fonds de réserve Caserne SDIS du Haut-Lac	110 560.00	99 504.00
Fonds de réserve pour péréquation	647 027.60	613 270.00
<b><u>Fonds Propres</u></b>	<b>2 308 806.52</b>	<b>1 964 831.37</b>
Capital	1 964 831.37	1 816 221.79
<i>Bénéfice / (Perte) de l'exercice</i>	343 975.15	148 609.58
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 722 475.88</b>	<b>9 255 404.01</b>

**ANNEXE**

	<u>fr.</u>	<u>31 décembre 2021 (pour comparaison) fr.</u>
<b><u>ENGAGEMENTS HORS BILAN</u></b>		
<b><u>Cautionnements et engagements de la Commune</u></b>		
EPUDEHL, cautionnement emprunt Nouvelle station épuration Cautionnement initial des 5 communes : CHF 625'000	<b>55 040.00</b>	-
ASPIHL, cautionnement emprunt Montant initial CHF 75'700 Cautionnement initial des 5 communes : CHF 1'6000'000	<b>142 080.00</b>	-
<b><u>Total des cautionnements</u></b>	<b>197 120.00</b>	-
<b><u>Cédules hypothécaires grevant des parcelles propriété de la Commune</u></b>		
Néant	-	-
<b><u>Total des cédules libres de gages</u></b>		
Néant	-	-

**ANNEXE (suite)**

**Récapitulation des Associations de commune et Ententes intercommunales**

<b>Association de Communes, Ententes</b>	<b>Forme juridique</b>	<b>Réviseur</b>
ARASAPE - Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays d'Enhaut	Association intercommunale	Fidinter SA Lausanne
Protection civile ORPCI	Association intercommunale	Hervest Fiduciaire SA
SDIS du Haut-Lac	Entente intercommunale	ORFA Audit SA
EPUDEHL	Association intercommunale	Multifiduciaire Léman SA Montreux
ASPIHL - Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac	Association intercommunale	Multifiduciaire Léman SA Montreux



## RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE

98

N° compte	Libellé compte	Préavis No	Crédits accordés	Solde au 31.12.2021	Coût de la construction au 01.01.2022	Amortissement cumulé au 01.01.2022	Subvention cumulée au 01.01.2022	Solde Comptable au 01.01.2022	Subvention /Participation	Retour TVA	Investissement / Dépenses 2022	Amortissement 2022 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2022	
<b>INVESTISSEMENTS</b>														
9 141.03	PartSAFLes Fourches EC/EU	P. 22/2006-2011	1 179 583.74	213 868.01	1 179 785.49	965 917.48	0,00	213 868.01	0,00	0,00	0,00	40 200,00	173 668,01	
9 141.03	Part SAFLes Fourches - chemin 35 C	P. 22/2006-2011	102 335.96	44 188.75	69 152.75	24 964,00	0,00	44 188,75	0,00	0,00	0,00	2 946,00	0,00	
9 141.15	Crédit étude pour la révision du PGA	P.15/2016-2021	207 000,00	206 583,70	206 583,70	0,00	0,00	206 583,70	0,00	0,00	0,00	206 583,70	0,00	
9 143.10	Caserne SDIS du Haut-Lac	P. 10/2011-2016	3 375 000,00	1 414 401,59	3 238 870,59	783 108,00	1 041 361,00	1 414 401,59	0,00	0,00	0,00	87 012,00	1 327 389,59	
9 146.01	Achat véhicule	P. 30/2011-2016	199 314,20	39 879,05	199 395,45	159 516,40	0,00	39 879,05	0,00	0,00	0,00	19 939,55	19 939,50	
9 141.16	Réaménagement de la RC726	p. 12/2016-2021	530 000,00	451 640,33	518 464,65	66 824,32	0,00	451 640,33	0,00	0,00	0,00	30 109,00	221 531,33	
			30 000,00	0,00	7 087,12	7 087,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
9 141.21	Modification des conteneurs de type "molo"	P. 31/2016-2021	53 000,00	32 985,25	41 231,55	8 246,30	0,00	32 985,25	0,00	0,00	0,00	4 123,15	28 862,10	
9 143.16	Maison de commune: rénovation de l'enveloppe et de deux appts	P. 21/2016-2021	939 000,00	776 806,97	903 466,97	62 600,00	64 060,00	776 806,97	0,00	0,00	9 136,40	31 300,00	754 643,37	
9 141.22	Modération de trafic à la route du Village	P. 47/2016-2021	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			1 295 000,00	69 158,50	69 158,50	0,00	69 158,50	0,00	913 742,39	51 800,00	0,00	0,00	931 100,89	
			225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
9 143.23	Rénovation jardin d'enfants "petit parc" 2ème partie	P. 44/2016-2021	150 000,00	155 421,15	172 690,15	17 269,00	0,00	155 421,15	0,00	0,00	2 022,90	140 175,05		
9 143.18	Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège	P. 05/2021-2026	70 000,00								26 430,95	0,00	26 430,95	
9 141.23	Travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)	P.10/2021-2026	80 000,00								26 490,90	0,00	26 490,90	
9 141.24	Réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante	P.11/2021-2026	115 000,00								7 000,00	0,00	7 000,00	
<b>Totaux investissements</b>				<b>3 404 933,30</b>	<b>6 605 886,92</b>	<b>2 095 532,62</b>	<b>1 105 421,00</b>	<b>3 404 933,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>984 823,54</b>	<b>491 282,40</b>	<b>241 242,75</b>	<b>3 657 231,69</b>
<b>PATRIMOINE</b>														
9 143.01	Immeuble patrimoine administratif			1,00				1,00					1,00	
9 145.00	Fôrets			218 100,00				218 100,00					218 100,00	
<b>Totaux Patrimoine</b>				<b>218 102,00</b>				<b>218 102,00</b>					<b>218 102,00</b>	
<b>Totaux des investissements et patrimoine administratif</b>				<b>3 623 035,30</b>	<b>6 605 886,92</b>	<b>2 095 532,62</b>	<b>1 105 421,00</b>	<b>3 623 035,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>984 823,54</b>	<b>491 282,40</b>	<b>241 242,75</b>	<b>3 875 333,69</b>